

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2000-2004

N° 28

Séance du mercredi 12 juin 2002, à 20 heures

Aula du CIFOM-ET - Le Locle

(Séance commune avec le Conseil général du Locle)

Présidence: M. Michel Rosselet, président (Le Locle).

Pour Le Locle: 34 conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusés: MM. Flavio Alessandri, Jean-Pierre Blaser, Mmes Anna Bottani, Elisabeth Gfeller, M. Alain Rutti, Mme Mara Varca, M. Philippe Zbinden.

Pour La Chaux-de-Fonds: 34 conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusés: MM. Pierre-Alain Borel, Théo Bregnard, Patrick Gaschen, Claude-Eric Hippenmeyer, Amaël John, Nicolas Rohrbach, Mme Manuela Surdez.

Le Conseil communal du Locle siège in corpore.

Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds siège in corpore.

Ordre du jour

1. Salutations.
2. Appel.
3. Rapport des commissions IRER et prospective (discussion commune + votes séparés).
4. Rapport complémentaire de la commission prospective (discussion + vote par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds).
5. Rapport complémentaire de la commission IRER (discussion + vote par le Conseil général du Locle).

M. Michel Rosselet, président: Monsieur le Président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, Messieurs les Présidents des villes, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux de la ville de La Chaux-de-Fonds et de la ville du Locle, je vous salue et vous souhaite la bienvenue dans cette salle du centre de formation intercommunal du CIFOM. Je salue également les représentants de la presse et le public.

Suite à de nombreuses démarches et débats entrepris par:

- la commission intercommunale,
- les rencontres de décembre du Club 44,
- diverses commissions et groupes de travail,

il est nécessaire d'apporter la preuve qu'une volonté de collaboration existe dans notre région.

J'aimerais remercier ce soir toutes les personnes qui ont consacré du temps lors de ces séances et j'espère que cela portera ses fruits.

Si l'année 2002 restera dans nos mémoires grâce à l'Expo.02, le mercredi 12 juin 2002 sera une date historique dans le cadre de la collaboration entre les deux communes et démontrera l'esprit d'ouverture des habitants de notre région.

Les décisions qui seront peut-être prises ce soir devraient permettre:

- de choisir notre avenir,
- de travailler sur des bases solides et de construire une région forte.

J'espère que les interventions de ce soir seront de bonne qualité et serait-il possible d'en limiter la durée afin que chaque rapporteur puisse s'exprimer?

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à mon collègue de La Chaux-de-Fonds.

M. Patrick Haldimann, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds: A mon tour de vous saluer pour cette séance historique qui réunit ce soir les conseillères générales et les conseillers généraux des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds et de remercier les autorités communales du Locle pour leur accueil.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ai le plaisir et l'honneur de coprésider cette séance, puisque j'ai passé jusqu'à ce jour, plus du 55% de ma vie dans la Mère Commune.

En débattant ensemble sur les rapports des commissions IRER et prospective et soutenus par un public nombreux, nos deux Conseils généraux apportent la preuve concrète et forte de leur volonté de collaborer.

Collaboration qui a déjà porté ses fruits dans la réalisation de dossiers importants tels que le CIFOM et le SIS. Le prochain dossier important que nous aurons à traiter, à savoir la fusion de nos deux Services industriels, renforce encore ce désir de collaboration. Dossier qui, soit dit en passant, aurait pu ou dû être traité par nos deux Conseils généraux réunis.

Il y a vraisemblablement quelques personnes parmi nous ce soir qui se sentent quelque peu frustrées, je pense notamment aux membres de la commission de collaboration intercommunale Le Locle - La Chaux-de-Fonds, qui depuis fort longtemps s'interrogent sur le problème de la collaboration entre nos deux cités, explorent quelques pistes, dont notamment la possibilité de réunir nos deux Conseils une fois par an au minimum, et qui ont vu leurs rapport, motion et projet d'arrêté, tel un puck de hockey sur glace, mis en dégageant interdit et retirés de la partie.

M. Denis de la Reussille, président de la Ville du Locle: Messieurs les Présidents des Conseils généraux de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Président de la ville de La Chaux-de-Fonds, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, n'ayons pas peur des mots! Nous vivons aujourd'hui un moment particulièrement important pour nos deux villes, un moment que l'on peut qualifier d'historique puisque pour la première fois nos autorités législatives et exécutives se réunissent pour évoquer et pourquoi pas construire ensemble l'avenir de notre région.

C'est donc avec un plaisir tout particulier que le Conseil communal du Locle vous accueille ce soir à l'aula du CIFOM-Ecole technique, dans ce superbe bâtiment, preuve concrète de la collaboration fructueuse entre nos deux collectivités qui présage de nouvelles possibilités de travailler ensemble afin d'offrir et de maintenir pour notre population des prestations de qualité, des services à la fois modernes et efficaces, et qui n'oublie pas d'être avant tout au service de nos citoyens.

Cette première réunion de nos pouvoirs politiques des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle se déroule au Locle, Mère Commune des Montagnes neuchâteloises, fière de son passé et confiante en son avenir. La petite ville accueille, selon un terme parfois utilisé, la ville voisine et c'est avec un grand plaisir que nous le faisons.

Nos deux villes sont distantes de 8 kilomètres, autant dire rien au siècle de la mobilité. Notre développement s'est construit autour d'une industrialisation pratiquement identique. Nous défendons depuis des siècles les mêmes valeurs, à savoir l'accueil, l'intégration, le développement, la solidarité, le refus de l'exclusion. Nos collaborations ont déjà été nombreuses et réussies. Continuons et développons cette évidence "ensemble nous serons plus forts", afin de mettre en avant nos potentialités, notre savoir-faire, notre humanisme.

M. Charles Augsburger, président de la Ville de La Chaux-de-Fonds: Messieurs les Présidents des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Président de la Ville du Locle, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, au moment où s'ouvre cette séance qui rassemble pour la première fois les autorités législatives et exécutives de nos deux communes, nous avons la forte impression et même la conviction de vivre un événement à caractère hautement symbolique et à dimension historique certaine.

Nous vous apportons donc un salut très chaleureux et les meilleurs messages du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et tenons d'emblée à féliciter toutes celles et tous ceux qui ont contribué à créer un état d'esprit positif et prospectif, et pourquoi pas convivial, rendant ainsi crédibles non seulement la rencontre et la participation, mais encore un véritable travail en commun dans une perspective de développement de l'ensemble de la communauté urbaine du Jura neuchâtelois.

Il y a certes déjà des décennies que les autorités respectives de nos deux villes ont effacé les antagonismes primaires du passé, qu'elles se consultent et se concertent, qu'elles ont établi des collaborations sur des thèmes et des projets d'intérêts communs.

De nombreuses réalisations dans les infrastructures et en terme de prestations témoignent d'ailleurs d'une manière éloquente de la qualité des ententes intervenues et de la valeur du travail effectué conjointement. Il n'est pas excessif de dire non plus que la population elle-même a pris conscience de la nécessité de regrouper les forces et de faire à deux ce que seul il n'est plus raisonnable d'envisager.

La votation des Chaux-de-Fonniers concernant le CIFOM, rejetant un référendum contre un déplacement au Locle des secteurs techniques de la formation professionnelle, en est une preuve. L'enthousiasme et l'engouement qu'on a pu déceler dans le sillage des Rencontres de décembre et du Forum civique en sont une autre.

Ces dernières années, ce mouvement de rapprochement s'est non seulement accéléré mais il s'est encore intensifié et ce n'est absolument pas un hasard si tout récemment, pratiquement dans l'année écoulée, les problèmes hospitaliers, ceux liés à l'établissement du SIS et enfin la fusion sous forme de société anonyme des Services industriels, ont pu trouver des solutions optimales ou feront l'objet, pour le thème de l'électricité notamment, de décisions très prochaines que nous souhaitons vivement positives.

Nous ne voudrions pas passer sous silence non plus la volonté clairement exprimée des législatifs, soit par des motions, soit par la constitution de la commission de collaboration intercommunale, de pousser les exécutifs à accélérer leurs travaux, à ne pas négliger toutes les opportunités de réflexion conjointe et surtout de mise en œuvre d'actions communes.

La réunion de ce soir doit tout autant être mise sur le compte de la commission intercommunale que des commissions économique et prospective du Locle et de La Chaux-de-Fonds, car son travail était pratiquement terminé. Seules la réaction et l'appréciation des exécutifs manquaient encore à l'achèvement du rapport qui en

l'occurrence pourra être présenté et examiné par les Conseils généraux dans le courant de l'automne.

Malgré des efforts considérables effectués dans le domaine de la promotion économique, des investissements importants consentis par les collectivités publiques et des succès non négligeables enregistrés, la situation de nos deux cités reste préoccupante sur le plan financier, de la structure démographique de leur population et de leurs perspectives de développement.

C'est précisément ce qui a incité les Conseils généraux à souhaiter de nouvelles études pour établir un bilan de situation et déterminer un programme d'actions en vue de redéployer des moyens et de rebondir pour donner à ce Jura neuchâtelois une meilleure qualité de vie, de nouvelles possibilités d'expansion, de promouvoir un rajeunissement de la population et d'améliorer l'image de nos deux entités.

C'est en commun que le cahier des charges a été défini et que la commande des études a été passée; c'est en commun, dans une large mesure à tout le moins, que leurs conclusions ont fait l'objet d'un examen pour toute la dimension interville et régionale et c'est finalement ce soir, dans une ambiance aussi solidaire que fraternelle, que se fera le débat démocratique sur les conclusions susceptibles d'en être tirées.

Cette réunion de nos deux parlements locaux qui constituent véritablement des "états généraux du développement" du Jura neuchâtelois, marque avec force une volonté commune d'harmoniser nos conditions cadre d'existence, d'ajuster nos potentialités et de prendre en compte les nouvelles données d'une réalité qui s'est transformée et qui laisse bien apparaître qu'en fin de compte nous vivons une authentique communauté de destin.

Cette plate-forme des volontés manifestées conjointement constitue un réel programme commun qui doit nous permettre de faire œuvre d'audace, sans négliger les sensibilités locales et personnelles, tout en dépassant pourtant les timidités par la conviction et l'exemple des collaborations réussies (et elles le sont toutes).

Dans son ouvrage "Jura neuchâtelois au fil du temps", Monsieur Jean Haldimann, ancien préfet des Montagnes, disait:

«L'esprit d'une ville. Ce n'est pas un grand mot, mais, dans une cité où l'on frappe des médailles, une sorte d'effigie symbolique pour situer un visage et, au-delà du visage une âme. Qu'ils le veuillent, ou non, ceux qui partent pour mieux revenir, s'en reviennent, précisément, pour retrouver un clocher.

En ceci, d'ailleurs, gens de La Chaux-de-Fonds et du Locle se ressemblent comme des frères.

Deux villes. Deux villes qui témoignent, par leur essor, de leur présence au monde; par leur travail, de leur souci de garder une place au soleil; par le caractère de leurs habitants, d'une certaine façon d'être qui donne à la vie communautaire un peu de vraie chaleur humaine...»

Chaque année, la Fête de la jeunesse qui a lieu au Locle et qui est une réunion, une rencontre festive certes, constitue à l'évidence un acte symbolique d'une vie communautaire devenant unique et unitaire.

A fêter les "Promos" ensemble, ici, dans cette ville du Locle, toute la jeunesse du Jura neuchâtelois préfigure une nouvelle convivialité qu'adulte elle trouvera

naturelle, s'étonnant peut-être des résidus de compartimentages administratifs qui subsisteront encore.

C'est dans cet esprit d'ouverture et d'enthousiasme que le Conseil communal souhaite qu'au-delà de l'approbation des rapports qui vous sont soumis, se dégagent avec clarté une ferme volonté et une détermination sans faille de construire un avenir commun marqué du sceau d'un développement véritablement durable.

Rapport des commissions IRER et prospective

M. Pierre Bauer, président de la commission prospective de La Chaux-de-Fonds: Chères concitoyennes et concitoyens de l'agglomération des Montagnes neuchâteloises, mais aussi chers futurs membres du Réseau urbain neuchâtelois, j'aimerais vous dire combien je suis heureux que cette première séance commune de nos deux Conseils généraux soit placée sous le signe de la prospective, c'est-à-dire de la réflexion et de l'action orientées vers l'avenir.

Certes, nos villes ont raté, il y a un certain nombre d'années, quelques belles occasions de collaborer plus étroitement. Cependant, notre passé et notre présent sont riches de liens et d'intérêts devant nous inciter à mettre beaucoup plus en commun. Nous avons beaucoup plus d'affinités et de parenté que certains veulent bien l'admettre. Disons, pour ne pas être trop sérieux, que si nous n'avons pas de père commun, nous avons au moins déjà une «Mère commune»!

Face à un monde qui change énormément et très rapidement, une vision prospective s'impose, y compris au niveau des relations entre nos deux villes.

Ainsi, nous sommes particulièrement heureux que les réflexions prospectives voulues par nos villes à la suite des rapports de l'IRER incluent l'idée d'une collaboration toujours plus grande entre nos deux cités, voire même d'une fusion.

Avant que vous n'entendiez les prises de position des représentants des divers groupes politiques concernant le rapport commun, il est apparu utile qu'un représentant de la commission IRER du Locle, soit Mme Marianne Nardin, et le Président de la commission prospective de La Chaux-de-Fonds vous fassent part d'un certain nombre de réflexions sur le travail de ces commissions et sur les enjeux de celui-ci.

Nous avons articulé notre intervention commune autour des 9 questions suivantes:

1. Quel fut le mode de constitution et de fonctionnement des deux commissions IRER et prospective?
2. Quelles sont les relations entre les commissions prospective et IRER d'une part et la commission intercommunale d'autre part?
3. Quels buts avait la commission prospective et IRER?
4. Dans quels sens et dans quel cadre fallait-il présenter des propositions nouvelles?

5. Pourquoi n'avons-nous pas établi de planning ou de calendrier concernant l'ordre de réalisation des projets figurant dans le catalogue?
6. Quels sont les axes prioritaires définis par la commission?
7. Quel rôle les autorités ont-elles à jouer?
8. Les commissions n'ont-elles pas aussi un rôle important à jouer?
9. Quelles démarches faut-il entreprendre pour se faire entendre par le canton?

-
1. *Quel fut le mode de constitution et de fonctionnement des deux commissions IREER et prospective?*

Mme Marianne Nardin, membre de la commission IREER du Locle: Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, c'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à nos deux Conseils réunis.

En juin 2000, le Conseil général du Locle nommait une commission ad hoc, appelée commission IREER, composée des 6 membres loclois de la commission intercommunale et des 11 membres de la commission économique (nommés par le Conseil communal; ses membres étant 1 représentant de chaque parti, 1 représentant du syndicat des travailleurs, 1 représentant de l'association patronale, présidée par le conseiller communal chef du dicastère M. Jean-Pierre Duvanel et depuis mars 2002 par M. Charles Häsler). Pour la commission IREER, le choix de la présidence a été l'alternative entre le chef de dicastère et le président de la Ville. Ce mode de faire est parfois délicat pour le suivi des travaux mais apporte un plus de par les connaissances spécifiques de chacun.

La commission prospective de La Chaux-de-Fonds, également créée en juin 2002, est composée de 13 membres, issus du Conseil général, formée selon les règles de la proportionnelle. Le vœu de la commission était que l'ensemble du Conseil communal assiste à toutes les séances, ce qui a été le plus souvent le cas.

Nous adressons nos vifs remerciements à MM. Philippe Lagger et Pierre Zanchi pour l'intense travail qu'ils ont effectué pour la rédaction des 3 rapports.

Une fois nommées, les commissions prospective et IREER devaient à l'évidence fonctionner ensemble pour répondre à leur mandat en se donnant des objectifs, un canevas de travail, ceci pour renforcer l'idée de concept de collaboration, voire de fusion de nos deux villes. Ce ne fut pas le cas; la commission prospective ayant commencé ses travaux tambour battant, sans concertation préalable avec Le Locle. C'est pourquoi vous vous trouvez en présence ce soir de 3 rapports.

Depuis lors, comme vous pouvez le constater dans ces mêmes 3 rapports, nos objectifs, nos priorités, notre volonté de faire vivre un bassin de population de plus de 50'000 habitants, notre désir d'une meilleure et légitime reconnaissance de la part de l'Etat, sont les mêmes.

Réunies à différentes reprises pour des auditions (auditions de personnes venant entre autres des secteurs économiques, des institutions publiques), des concertations, elles ont mené à bien leurs travaux; travaux qui débouchent sur le rapport commun.

Ce rapport démontre clairement que nous avons des ressources, des projets et surtout la volonté de prendre notre destin en main.

2. *Quelles sont les relations entre les commissions prospective et IREER d'une part et la commission intercommunale d'autre part?*

M. Pierre Bauer, président de la commission prospective de La Chaux-de-Fonds: La convocation que nous avons reçue précise que c'est avec l'accord des commissions intercommunale, prospective et IREER que cette séance a été prévue.

J'ai un regret: c'est que les propositions qu'a élaborées la commission intercommunale ne figurent pas à l'ordre du jour de ce soir car cela nous aurait permis d'avancer plus vite encore dans notre réflexion et notre action de rapprochement.

J'ai toutefois pris acte avec satisfaction que des mesures ont déjà été prises pour qu'une deuxième séance commune de nos Conseils généraux ait lieu dans quelques mois afin d'examiner les propositions de la commission intercommunale qui visent en particulier à intensifier la collaboration entre nos deux Conseils généraux.

J'observe par ailleurs que les préoccupations de la commission intercommunale d'une part et des commissions IREER et prospective d'autre part sont identiques sur plusieurs points et que certains conseillers généraux sont d'ailleurs membres des deux commissions.

En outre, vous aurez constaté, à la lecture de la fin du rapport commun des commissions IREER et prospective que celles-ci relèvent, au terme de leur réflexion, qu'il appartient maintenant à la commission intercommunale ainsi qu'aux deux Conseils généraux et aux deux Conseils communaux de prendre le relais et de travailler à la réalisation des objectifs proposés dans notre rapport.

C'est donc dire que la commission intercommunale et les commissions IREER et prospective n'ont jamais été concurrentes, mais au contraire complémentaires.

3. *Quels buts avait la commission prospective et IREER?*

Convaincus que la politique doit se faire de manière prospective, certains se sont peut-être étonnés – et ont même jugé paradoxal – que le rapport de notre commission propose de considérer son travail comme terminé.

Nous sommes bien conscients que la prospective doit être un souci constant, mais il ne faut pas oublier que notre commission est une commission temporaire et que ce souci devra être à l'avenir celui des deux Conseils communaux et des deux Conseils généraux dans leur ensemble.

Notre commission prospective avait pour but de dynamiser la réflexion et de faire le point de la situation à un moment bien précis, soit après avoir pris connaissance des deux rapports de l'IREER.

En effet, après que les deux Conseils généraux de nos villes eurent discuté de ces rapports, il était apparu de chaque côté du Crêt-du-Loche que l'on ne pouvait pas en rester au constat des criantes disparités mises en évidence par l'IREER et aux propositions de changement qu'il a formulées, mais qu'il fallait:

1. les mettre en discussion, voire en faire la critique sur certains points.
2. ne pas rester exclusivement à des revendications – certes justifiées – à l'encontre de l'Etat pour plus d'équité envers les Montagnes neuchâtelaises, mais faire des propositions concrètes.

Toutefois, il faut souligner combien ces revendications sont importantes. En effet, l'Etat doit jouer son rôle régulateur et de correcteur des déséquilibres.

Nous sommes conscients que la lutte pour plus d'équité et la suppression des disparités existantes entre le Haut et le Bas ne seront pas aisées et qu'il faudra de la ténacité aux montagnards pour obtenir de l'Etat un changement suffisant et durable.

Nous sommes bien conscients aussi qu'une première étude de l'Université faite en 1986 avait déjà mis en évidence un déséquilibre considérable au détriment du Haut du canton et que, malgré de nombreuses interventions auprès de l'Etat et certaines démarches favorables entreprises par celui-ci (décentralisation partielle de l'administration, tunnel sous la Vue-des-Alpes, etc.), il a fallu hélas constater 10 ans plus tard que de graves disparités persistaient entre le Haut et le Bas, même si elles se sont un peu atténuées.

Nous devons donc être vigilants et peut-être faudra-t-il, dans 10 ans environ, faire à nouveau le bilan pour s'assurer que les changements demandés à l'Etat auront réellement été réalisés.

Dans l'immédiat, il faudra se montrer très attentif, notamment au programme de législature du Conseil d'Etat qui comporte certes des aspects remarquables, en particulier dans sa volonté de dynamiser le canton mais qui, du point de vue des disparités existantes, reste décevant. En effet, il perpétue en bonne partie les déséquilibres existants au lieu de les corriger. Nous attendons donc de tous les députés des Montagnes, tous partis confondus, qu'ils procèdent, sur ce point, à la critique nécessaire de ce programme de législature.

Ajoutons que le récent projet de nouvelle variante de la H20 qui veut finalement faire des économies sur le dos des Montagnes neuchâtelaises nous inquiète au plus haut point et nous choque profondément. Il ne respecte pas la volonté du souverain exprimée en votation populaire. Il faudra donc que nous nous y opposions avec la plus grande énergie.

Toutefois, comme cela a été voulu au moment même de la création des commissions IRRER et prospective, on ne pouvait en rester au niveau des revendications à l'adresse du canton.

Il nous incombait, en parallèle à l'action de l'Etat, d'assumer notre part de responsabilité dans la dynamique qu'il faut relancer et dans le développement économique, social et culturel de nos Montagnes neuchâtelaises en élaborant des propositions nouvelles.

On dit généralement qu'il n'y a que les montagnes qui ne bougent pas et que l'on ne peut donc pas déplacer. Notre but n'est cependant pas de déplacer nos montagnes (sur le plateau ou ailleurs), mais de faire bouger les esprits pour que nos Montagnes soient un lieu vivant et attractif où l'on a envie de vivre et de venir vivre. Cela impliquait donc que nous soyons une force de propositions et d'actions.

4. *Dans quels sens et dans quel cadre fallait-il présenter des propositions nouvelles?*

Mme Marianne Nardin, membre de la commission IRER du Locle: Le rapport commun qui vous est soumis ce soir par la commission IRER et prospective de même que la réunion pour la première fois de nos deux Conseils généraux constituent un signe très encourageant de notre volonté à tous de promouvoir un nouveau développement pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle, pour reprendre le titre du deuxième rapport de l'IRER (lui-même mis en exergue dans notre rapport commun).

Un nouveau développement, cela signifie une plus grande intensité et une plus grande inventivité dans nos activités et nos initiatives, un plus grand dynamisme, mais aussi un travail systématique à une nouvelle échelle, celle de l'agglomération des Montagnes neuchâtelaises.

La collaboration entre nos deux communes avait certes déjà été marquée par des étapes de grande importance (le CIFOM, la politique hospitalière, le SIS, etc.), mais un élément de poids est venu récemment enrichir cette volonté de collaborer.

C'est l'action stimulante menée par divers acteurs de la société civile et en particulier par le Club 44 dans le cadre des Rencontres de décembre qui a largement contribué à lancer le débat au-delà des milieux de la politique.

Le très intéressant questionnaire mis sur pied par les Rencontres de décembre a permis à plus de 800 personnes de nos deux villes d'exprimer leur avis par rapport à une éventuelle fusion ou tout au moins à un rapprochement des deux villes. Il s'est agi d'un mouvement citoyen de grande valeur qu'il faut prendre en compte.

Nous désirons ici saluer et encourager toute action combinée d'acteurs de la société civile et de responsables politiques car les problèmes considérables que nous aurons à résoudre et l'opposition franche (ou tout au moins l'inertie) de certains milieux peu favorables aux changements exigent un débat et un travail d'explication et de réflexion à l'échelle la plus large possible.

Face à ceux qui s'opposent d'emblée à toute fusion, voire même à tout rapprochement sérieux, sous prétexte que cela serait *«politiquement irréaliste»*, il faudra se souvenir, comme l'a bien montré John Galbraith, que l'argument du *«politiquement irréaliste»* est hélas trop souvent *«la formule classique pour se protéger contre une réforme»* et une remise en question.

Relevons encore, à propos de la nécessité d'un large débat, que la mise sur pied envisagée par les Rencontres de décembre d'un Forum civique sur les relations La Chaux-de-Fonds et Le Locle sera sans doute une contribution des plus utiles.

Certes peut-être que, parfois, la société civile et les politiques (ou des politiques entre eux) ne seront pas d'accord sur certains points. Il sera alors d'autant plus important de ne pas étouffer le débat ou de le cantonner à de petits cercles, mais de poursuivre la discussion de la manière la plus large possible pour dégager un consensus essentiel pour le développement des Montagnes.

M. Pierre Bauer, président de la commission prospective de La Chaux-de-Fonds: Faudra-t-il tendre à une fusion ou seulement à une étroite et systématique collaboration de nos deux villes? Le débat le dira et le peuple en décidera en dernier lieu.

Cependant, il faudra au préalable faire procéder à l'étude – confiée à un Institut de recherches – préconisée en page 14 du rapport commun pour définir précisément les avantages et les inconvénients d'un processus de fusion ou tout au moins d'un rapprochement accru et pour dessiner le profil optimal de cette démarche de rapprochement.

Si ce soir nos deux législatifs approuvent le rapport commun de la commission IRER et prospective, cela signifiera qu'ils entendent clairement donner mandat à nos exécutifs d'initier cette démarche le plus vite possible et donc de rechercher le plus rapidement possible l'institut qui sera à même de procéder à cette analyse. Nous comptons donc sur les deux exécutifs des Montagnes pour qu'ils puissent nous faire rapport à ce sujet d'ici le mois de septembre.

Que l'on aboutisse seulement à un très substantiel renforcement de la collaboration ou à une fusion, il nous paraît essentiel que cet objectif de rapprochement entre nos deux villes ne se réalise pas contre d'autres institutions ou au détriment de nos liens avec d'autres; je pense en particulier à nos liens avec la région et la ville de Neuchâtel avec qui les collaborations déjà existantes doivent impérativement s'intensifier, en particulier dans la perspective du RUN, soit le Réseau urbain neuchâtelois.

Cependant, le Conseil d'Etat définit le RUN dans son programme de législature comme «une entité urbaine unique faite de deux agglomérations», soit d'une part Neuchâtel et une partie du Littoral, et d'autre part La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Dès lors, il nous faut en premier lieu renforcer la réalité et l'efficacité pratique et quotidienne de l'agglomération des Montagnes neuchâteloises.

Certes, nous devons conserver nos spécificités locales et nous ne pouvons pas gommer certaines réalités liées à la géographie, mais nous devons garder constamment à l'esprit que nous sommes un petit canton (où de surcroît la mobilité est toujours plus grande), que nous sommes ancrés dans une région, l'Arc jurassien, y compris dans sa dimension transfrontalière, et que notre avenir à tous doit s'inscrire aussi dans la perspective du Réseau urbain neuchâtelois. Il va de soi qu'il faudra nous battre pour que le RUN soit vraiment un instrument utile à tout le canton, où notre région trouve son intérêt et qui n'aggrave pas les disparités entre le Haut et le Bas, mais renforce bien plutôt la cohésion et la dynamique cantonale.

5. *Pourquoi n'avons-nous pas établi de planning ou de calendrier concernant l'ordre de réalisation des projets figurant dans le catalogue?*

Mme Marianne Nardin, membre de la commission IRER du Locle: Nous n'avons, intentionnellement, pas donné de chronologie dans la réalisation du catalogue parce que certains projets sont déjà en route, d'autres doivent être mûris, concertés, d'autres sont soumis à des impératifs financiers. Beaucoup font partie d'un concept pour la région; région constituée non seulement de nos deux villes, même si ce sont les éléments moteurs, mais de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises, voire au-delà de la frontière.

On attend de nos exécutifs de nous faire des propositions de réalisation. Tout n'est pas censé être réalisé demain. Toutefois, si l'Etat prend en compte nos

revendications légitimes en terme d'équité, bien des choses pourraient être faites et assez rapidement.

6. *Quels sont les axes prioritaires définis par la commission?*

1. L'implantation, entre les deux villes, d'un parc scientifique et technologique. Ce projet cantonal est bien avancé et nous demandons aux Conseils communaux de tout mettre en œuvre pour sa réalisation. Les synergies engendrées par un tel projet sont inestimables. Elles dynamiseraient autant la formation professionnelle, l'implantation d'entreprises à technologie de pointe, l'engagement de personnes formées dans nos écoles supérieures et engendreraient, à n'en pas douter, des retombées socio-économiques.
2. Insister auprès de l'Etat pour une meilleure répartition des investissements, dépenses et achats ainsi que la poursuite de décentralisation de services cantonaux dans les Montagnes.
3. Pour activer le processus de collaboration plus étroite, voire de fusion des villes, il faut non seulement une volonté politique claire mais également travailler en partenariat avec les entreprises et les citoyennes et citoyens des Montagnes. Que l'ensemble des partenaires: autorités, entreprises, centre de formation, pouvoirs publics et citoyens soient convaincus de la nécessité de créer une région forte et reconnue.

7. *Quel rôle les autorités ont-elles à jouer?*

M. Pierre Bauer, président de la commission prospective de La Chaux-de-Fonds: Si l'action de la société civile est et sera essentielle dans le travail de rapprochement de nos deux villes, l'enquête menée par les Rencontres de décembre sous le titre: «*La Chaux-de-Fonds – Le Locle, l'union, une idée forte?*» démontre que les autorités politiques doivent jouer un rôle central dans le processus de rapprochement de nos deux villes.

En effet, le rapport d'analyse de la consultation organisée par les Rencontres de décembre relève ce qui suit: «*L'exigence la plus fortement formulée (est): les autorités doivent montrer l'exemple et jouer un rôle moteur dans ce processus*».

Ce rapport d'analyse a aussi conclu que cette consultation a révélé aux élus: «*Une véritable attente de la population, un espoir d'évolution (...) un niveau élevé d'exigences populaires à l'égard d'une meilleure mise en commun des forces et des ressources régionales*».

Le rapport commun des commissions IREER et prospective se veut un pari positif sur l'avenir et affirme notre conviction que le constat critique des difficultés liées notamment aux disparités constatées par l'IREER peut être une occasion de rebondir, de créer du neuf dans la région et tout spécialement entre nos deux villes, de promouvoir une nouvelle manière de penser la cité où les divers partenaires oublient leur méfiance, leurs rivalités et leur esprit de clocher pour rechercher des solutions communes.

Le catalogue contenu dans ce rapport de notre commission prospective et IRER se veut un moyen pratique de se donner des objectifs communs et de pouvoir les réaliser.

Nous espérons donc que nos deux Conseils approuveront ce catalogue, mais surtout qu'ensuite aussi bien les deux Conseils communaux que les deux Conseils généraux veilleront activement – avec l'aide aussi de la commission intercommunale – à la réalisation de ces objectifs.

8. *Les commissions n'ont-elles pas aussi un rôle important à jouer?*

Mme Marianne Nardin, membre de la commission IRER du Locle: Très fréquemment, nos exécutifs se rencontrent pour débattre de thèmes communs aux deux villes, avec, à la clé, de belles réalisations telles que le CIFOM, le SIS, bientôt les S.I. Pour les législatifs, l'impact a été donné par la commission intercommunale.

Sans trop alourdir les agendas, l'on pourrait envisager plus d'échanges, de concertation entre les commissions, comme par exemple: les transports, la culture, la jeunesse, les sports, les bibliothèques, avec toujours à l'esprit, le développement régional. Cela permettrait, d'une part une harmonisation, d'autre part d'éviter parfois l'effet "doublon" et puis de s'enrichir de l'expérience de son voisin.

9. *Quelles démarches faut-il entreprendre pour se faire entendre par le canton?*

M. Pierre Bauer, président de la commission prospective de La Chaux-de-Fonds: Notre bonne volonté et nos collaborations ne suffiront pas à assurer le rééquilibrage (jugé indispensable par l'IRER) des aides apportées par l'Etat aux diverses régions du canton.

Il nous paraît donc essentiel de nous donner les moyens d'agir auprès de l'Etat pour exiger des mesures de rééquilibrage.

Bien sûr, il ne s'agit pas de déclencher une guerre entre les régions du canton et entre le Haut et le Bas. Chercher plus d'équité entre les régions dans les dépenses de l'Etat, ce n'est pas demander l'aumône ni vouloir monter les régions les unes contre les autres, c'est tout simplement, en assurant plus de justice, veiller à la cohésion cantonale.

Cette demande de rééquilibrage adressée à l'Etat devra l'être par les Conseils communaux de nos deux villes et devra être impérativement soutenue au Grand Conseil par tous les députés du Haut, tous partis confondus.

Toutefois, il nous paraît important que nos Conseils généraux soient aussi actifs dans cette démarche et qu'ils profitent de leur réunion hautement symbolique de ce soir pour voter une résolution à l'adresse du Conseil d'Etat dont nous avons déposé le texte ce soir et que nous vous proposons de discuter après.

Nous proposons d'emblée, si cette résolution est votée ce soir, qu'elle soit, pour en montrer l'importance et pour souligner les attentes des Montagnes, transmise au Conseil d'Etat par une délégation formée de quelques représentants des deux exécutifs, de quelques conseillers généraux et de quelques députés des Montagnes. Si aucun groupe ne s'oppose à cette proposition, nous demandons d'ores et déjà aux

deux Conseils communaux d'organiser concrètement cette nouvelle «descente sur le Château» dans les meilleurs délais!

M. Philippe Lager, Ecologie & Liberté: C'est en tant que co-rapporteur du rapport commun aux deux Conseils généraux et en tant que rapporteur du rapport destiné au Conseil général de La Chaux-de-Fonds que je prends d'abord la parole.

Je tiens premier lieu à remercier M. Pierre Bauer, président de la commission prospective, pour son engagement sans relâche durant les 18 mois qu'ont duré les débats au sein de la commission ainsi que pour ses précieux conseils et sa participation à l'élaboration des deux rapports. Je ne peux manquer de citer et de remercier également M. Pierre Zanchi, rapporteur de la commission IRER du Locle, avec qui nous avons rédigé le rapport commun dans un esprit de franche et efficace collaboration.

Durant toute la période consacrée aux séances de la commission prospective, je me suis demandé de quelles propositions allait accoucher la commission. Je ne vous cache pas que j'ai souvent été inquiet et que l'élaboration du rapport m'a paru comme quelque chose de quasi impossible tant les discussions menées, pour le moins au début, ne semblaient aboutir à aucune synthèse.

Cependant dès que nous avons ébauché la rédaction d'un catalogue des actions à mener j'ai perçu le fil conducteur qui permettrait de rédiger le rapport.

En outre, les auditions d'acteurs économiques et sociaux de notre région m'ont permis de comprendre que des personnes engagées ici dans le haut du canton croyaient en l'avenir de cette région dans le respect des hommes et de leur environnement.

Les deux rapports devraient être maintenant des outils entre les mains de nos conseillers communaux respectifs permettant d'aller de l'avant et de dégager les axes sur lesquels le développement de notre région devrait s'engager.

Je prends maintenant la parole au nom des Verts des Montagnes neuchâteloises puisque les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds forment une seule section. Les Verts ont ainsi pris quelques longueurs d'avance sur ce qui se passe ce soir, soit la réunion des Conseils généraux des deux villes. Les circonstances font que c'est un Chaux-de-Fonnier qui prend la parole. Il ne faut donc pas voir dans ce fait une annexion du petit par le grand. Nous tenons aussi à préciser que nous ne prendrons la parole qu'une seule fois, le contenu du rapport commun et ceux des rapports complémentaires ne pouvant pas être dissociés. Nous nous réjouissons de cette rencontre et espérons que les occasions de mener des discussions en commun se reproduiront bien souvent, car à nos yeux le rapprochement, quelle que soit sa forme, est inévitable et est même déjà en route sur des dossiers aussi importants que les hôpitaux, le CIFOM, le SIS ou les Services industriels. Dans ce sens, nous regrettons que le rapport qui traite de la fusion des S.I. ne soit pas traité dans une séance commune. Il serait cependant plus agréable que ces manœuvres de rapprochement ne se fassent pas par la force des choses mais bien dans une volonté commune de réaliser quelque chose de durable ensemble.

A ce sujet, nous devons exorciser les craintes de voir le grand manger le petit ou le petit coûter de l'argent au grand. Les Verts n'ont pas beaucoup de sympathie pour les grands «machins». Cependant en nous rapprochant – peu importe le statut – nous

restons petits et à dimension humaine que ce soit au niveau cantonal, régional ou national.

Les Verts des Montagnes vont soutenir les rapports présentés à leurs législatifs respectifs. Ils en acceptent les conclusions. Ils ne veulent pas revenir sur le catalogue des propositions qui sont pour certaines déjà réalisées, pour d'autres en cours de réalisation. Les Conseils communaux devront les mettre en œuvre selon des priorités à fixer.

La tâche est importante car mis à part l'implantation d'un centre de haute technologie, le désir de voir un réajustement encore plus équilibré dans la répartition de la manne cantonale, les rapports donnent peu de priorités fortes dans les choix à effectuer pour notre développement futur. Les Verts aimeraient voir leurs exécutifs respectifs s'engager encore plus fortement dans la prise en charge de la région par des options, fermes, résolues et courageuses. Ils ne négligent pas pour autant tout ce qui a été fait et qui se fait encore aujourd'hui grâce à nos autorités politiques. Nous leur demandons simplement de manifester parfois plus de pugnacité. Le politique ne doit pas être le seul à agir, mais il doit donner les impulsions qui mettent en route la population, la société civile et les entreprises.

En tant que Verts, nous sommes attachés à la défense de points qui nous tiennent tout particulièrement à cœur, je pense à l'Agenda 21, à la politique des transports au sens large du terme qui englobe tous les moyens de transports du piéton à l'automobiliste en passant par le cycliste et l'utilisateur des transports publics, à l'environnement qui mérite d'être défendu ici peut-être plus qu'ailleurs puisque nous vivons dans une région privilégiée.

Nous pensons que nous ne devons pas nécessairement faire comme tous les autres mais montrer de l'originalité et agir selon notre spécificité propre.

Le rapport, sans qu'il le dise, s'inscrit dans un projet de développement et de croissance économique. Si nous pensons que le développement qualitatif est indispensable nous ne sommes pas sûrs que le développement quantitatif a toujours sa raison d'être. Depuis la publication, voici trente ans, du rapport pour le club de Rome intitulé «Halte à la croissance» nous avons l'impression que la croissance non contrôlée est restée la raison d'être des économistes et des politiques dans la plupart des régions du monde avec les résultats que l'on sait.

Nous appelons de nos vœux une croissance et un développement contrôlés au niveau des conséquences humaines et environnementales.

S'il est bon de créer des emplois, d'attirer du monde, de développer le dynamisme de notre région, il ne s'agit pas de le faire à n'importe quel prix. Des entreprises étrangères, riches en capitaux et en compétences, qui s'installent ici, qui donnent de l'espoir aux travailleurs et qui ferment quelques années plus tard parce que les conditions fiscales et salariales sont meilleures ailleurs, ne font rien pour une croissance qualitative, bien que l'on sache, sociologiquement, que les entreprises, comme les hommes, ont une vie limitée dans le temps.

Il est préférable à ce titre de soutenir des artisans et entrepreneurs locaux qui sont prêts à investir ici parce qu'ils ont des attaches avec cette région et sa population. Mais nous ne voulons pas non plus tomber dans les raccourcis car l'histoire nous montre aussi que des personnes venues d'ailleurs ont choisi de s'implanter ici parce

qu'elles ont cru en cette région, en sa population, et lui ont manifesté fidélité à long terme.

Dans tout projet de développement, il doit non seulement y avoir un projet économique, mais aussi un projet social et environnemental. Il appartient à nos autorités de faire partager ce souci à tous ceux qui désirent s'installer ici.

Nous ne résistons pas au plaisir de citer Ernst Friedrich Schumacher, économiste anglais, qui écrivait prophétiquement en 1973 dans un livre dont le titre «Small is beautiful» et le sous-titre «Une société à la mesure de l'homme» préfigurent les quelques mots qui suivent:

«L'économie du durable implique une réorientation profonde de la science et de la technologie, qui doivent s'ouvrir à la sagesse et même intégrer la sagesse à leur propre structure. Des solutions scientifiques ou technologiques qui empoisonnent l'environnement, ou dégradent la structure sociale et l'homme lui-même, ne sont d'aucun profit, indépendamment de leur conception brillante ou de leur grand attrait superficiel».

Nous avons la chance de vivre ici, comme nous l'avons dit tout à l'heure, dans un milieu privilégié. Continuons ensemble, dans ces deux villes, de créer des projets à la mesure de l'homme et de son environnement sans tomber dans les discours de l'air du temps qui nous incitent à voir gros sans en mesurer les conséquences pour l'avenir. Tâche guère facile si l'on connaît l'environnement économique dans lequel nous vivons, mais qui constitue un défi d'autant plus alléchant.

M. Pierre Castella, libéral-ppn: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères Chaux-de-Fonnières, chers Chaux-de-Fonniers, aujourd'hui, 12 juin 2002, est un jour historique. Pour un couple, le jour de la première rencontre est un jour mémorable. Pour nos deux Conseils généraux aussi, ce jour restera un jour inoubliable.

Nous, libéraux-ppn du Locle, sommes heureux que ce premier rendez-vous ait pu s'organiser. Nous sommes persuadés que notre liaison vivra de nombreux printemps. En effet, notre liaison est doublement motivée par le cœur et la raison: par le cœur, car nous sommes de la même famille et avons eu la même éducation; puis par la raison, car nous avons besoin les uns des autres et que, dans un monde qui rétrécit chaque jour, nous aurons de plus en plus besoin les uns des autres. Nous saluons donc sans réserve la convocation de cette séance bicéphale, qui nous permet d'initier le développement durable de nos deux communes.

Venons-en, maintenant, au rapport commun émanant des commissions IRER et prospective! Le parti libéral-ppn du Locle tient à féliciter les commissaires pour la qualité de leur rapport. Les forces et faiblesses de nos deux communes ont été analysées en toute honnêteté. Les aspirations et objectifs communs de nos deux villes ont été judicieusement définis, bien que ce soit de manière non exhaustive.

Le catalogue de propositions, quant à lui, est le cœur du rapport. C'est lui que nous devons garder à l'esprit, quand nous discuterons de budgets et d'investissements ces prochaines années. Comme nous ne pourrons pas réaliser toutes ces propositions d'un coup, nous devons bien les classer par ordre d'importance, par ordre d'urgence et par niveau de faisabilité, en tenant compte, notamment, des moyens financiers à disposition.

Enfin, le parti libéral-ppn du Locle appuie pleinement la proposition de lancer une étude sur la fusion totale ou partielle de nos deux communes.

De plus, nous aimerions que les deux Conseils communaux «s'attaquent» au catalogue de propositions et viennent cette année encore devant nos Conseils généraux avec des projets de réalisation de deux ou trois propositions. Le projet SIMONE, c'est bien! Mais après?

Pour terminer, une double question: Nous désirons savoir, d'une part, si les deux Conseils communaux partagent l'idée de l'étude sur la fusion totale ou partielle et, d'autre part, comment et quand ils pensent mettre en œuvre les propositions du catalogue.

M. Jacques Rosselet, libéral-ppn: Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, le groupe libéral-ppn de La Chaux-de-Fonds et moi-même sommes particulièrement heureux de nous retrouver ici dans cette magnifique aula du CIFOM en compagnie de nos collègues du Conseil général du Locle.

Je me rappelle qu'il y a plus de 30 ans le Club 44 avait présenté devant une salle comble, avec de nombreux représentants politiques de la République, le rapport de l'Institut Battelle sur le développement futur des Montagnes neuchâteloises. Tout y était prévu, tant du point de vue économique que sur le plan géographique, y compris un accroissement considérable de la population de nos deux villes. Malheureusement, excepté le percement du tunnel sous la Vue-des-Alpes, il faut bien constater qu'il ne s'est pas passé grand-chose... et que les développements prévus ne se sont pas réalisés.

Je suis certain par contre que notre réunion de ce soir est porteuse de lendemains beaucoup plus souriants, car c'est un projet commun des deux villes du Haut et non de vues de l'esprit d'un institut, aussi prestigieux soit-il.

Le parti libéral est sensible au côté symbolique de cette réunion et à la haute signification qu'il y a de se réunir côte à côte. Il souhaite que le rapprochement des deux villes des Montagnes neuchâteloises continue sans excès, car une fusion absolue et immédiate lui paraît actuellement peu réalisable. Il est par contre favorable à une fusion service par service, activité par activité pour arriver sans heurt à la dernière étape, comme une cerise sur le gâteau: la réunification des deux villes.

Entre parenthèses, relevons que, peut-être alors, la fiscalité des Montagnes neuchâteloises, pour les personnes physiques, deviendra plus attractive, partant du principe que la masse critique sera plus importante. On ne lira plus alors dans un mensuel romand que nous vivons dans un enfer fiscal...

Alors ne perdons pas de temps: chaque secteur d'activité doit mettre en route les mesures envisagées avec l'appui de tous les citoyens de la région qui peuvent et qui doivent eux aussi s'investir. Nous sommes certains qu'une bonne partie de ce qui a été catalogué peut être réalisée avec les moyens (physiques et intellectuels) existants.

En ce qui concerne les disparités cantonales entre le Haut et le Bas, nos autorités respectives communales doivent absolument arriver à obtenir de l'Etat une répartition beaucoup plus équitable dans tous les domaines, depuis la masse salariale versée, en passant par les achats, les subventions ou les investissements. Il est quasi certain qu'une demande appuyée avec force par les deux villes aura plus de poids que si chaque ville réclame la même chose toute seule. Le déséquilibre inacceptable

constaté dans le rapport de l'Université de Neuchâtel est si important, qu'on voit mal l'Etat ne pas entrer en matière...

On attend maintenant de nos autorités communales qu'elles nous donnent avec dynamisme (pour contrer le pessimisme de certains...) l'impulsion nécessaire afin qu'un avenir plus lumineux se dessine pour les Montagnes neuchâteloises.

Vous l'aurez bien sûr compris, les libéraux de La Chaux-de-Fonds approuveront le rapport présenté. Ils sont bien conscients qu'il y a (beaucoup) de bon, mais aussi du moins bon. Qu'importe, pourvu que, partant de ce rapport, on aille de l'avant. Il y a eu assez de débats et de discussions. La réflexion doit certainement être poursuivie, mais ce qu'il faut en priorité ce sont des actes qui vont faire progresser le développement économique, social et culturel des Montagnes neuchâteloises.

Ne soyons plus pessimistes, mais montrons-nous optimistes pour notre avenir commun.

Mme Danielle Cramatte, pop: Le rapport issu des commissions IRER et prospective est la résultante d'une volonté des législatifs et des exécutifs de travailler ensemble au profit d'une région.

Les deux villes, fortes d'une histoire commune de cités ouvrières et de terres d'accueil, ont créé un climat favorable à la discussion et à l'entente. Faisant fi des divergences, elles ont œuvré dans un esprit positif excluant toute compétition.

Les objectifs qui émanent de ce rapport commun sont simples: redynamiser une région, tirer profit de ses atouts afin de développer sa culture, ses infrastructures sportives, sa formation et son économie. Le projet cantonal de parc scientifique et technologique, s'il se fait dans la région, ne doit pas occulter d'autres nécessités qui devront être prises en compte aussi par la promotion économique: celle du développement des activités tertiaires, par l'apport par exemple de services directement liés au secondaire, celle de l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée, particulièrement au Locle, celle de la sauvegarde des savoir-faire d'une région, notamment en maintenant un enseignement professionnel de qualité et en encourageant ces compétences à s'y établir, celle du maintien des entreprises qui ont parfois tendance à fuir après quelques années et des centres de décision.

Pour cela, il faut aussi rendre cette région accessible et attrayante grâce à des transports efficaces. Pour les deux groupes populistes, il aurait été ici plus sensé, au vu des trafics importants et en augmentation constante, de réaliser l'évitement du Locle avant celui de La Chaux-de-Fonds.

Un des points forts de ce rapport réside dans le constat d'un déséquilibre entre le Bas et le Haut du canton concernant les investissements, les dépenses et la localisation des services de l'Etat.

Si nous pouvons intervenir en grande partie sur quelques objectifs cités plus haut, force est de constater que nous n'avons pas les atouts en mains pour ne serait-ce qu'atténuer ces disparités. Ce déséquilibre est une donnée factuelle connue depuis de nombreuses années. Les villes, chacune de leur côté, ou conjointement avec le rapport IRER, ont tenté régulièrement de faire appel au Conseil d'Etat pour obvier à ces inégalités. Jusqu'à présent les résultats n'ont été que très peu satisfaisants. Le travail en commun des législatifs et des exécutifs a été fort mal récompensé. En effet, le POP avait espéré qu'avec le programme de législature 2002-2005, le Conseil d'Etat

prendrait en compte les constats et les mesures proposés par l'IRER. Or la désillusion succéda à l'optimisme.

Eu égard à son programme, le canton aggrave la situation en creusant encore plus le fossé. Pour 2002, les investissements cantonaux prévus s'élèvent à 80 millions dont 63'574'000.- dévolus à Neuchâtel et au Littoral, 5'500'000.- au Val-de-Ruz, 1'500'000.- au Val-de-Travers et 8'200'000.- aux deux districts du Haut du canton. De plus le canton ne prévoit aucun projet de décentralisation de ses services.

Certaines mesures financières péjorent dans un futur très proche les trois districts du Locle, de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers. Rien que pour l'imposition des frontaliers, la perte sera de Fr. 800'000.- pour La Chaux-de-Fonds, de Fr. 500'000.- pour Le Locle et de Fr. 150'000.- pour Les Brenets.

Avec ce rapport IRER les deux villes se sont prises en charge et ont adopté une position positive. Le travail fourni est contré aujourd'hui par une dure réalité qui les met dans une impasse.

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat met l'accent sur une collaboration intensifiée des villes, ceci afin de "constituer un réseau urbain structuré". Des réalisations communes entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds existent, et certaines depuis longtemps: le planning familial, le compostage, CRIDOR, ARESA, le CIFOM, le SIS. Ces collaborations, tant qu'elles prennent en compte les spécificités de chacun et qu'elles sont équitables, sont bénéfiques et peuvent être renforcées. Il va de soi qu'un affaiblissement significatif de la ville du Locle par rapport à la ville voisine entraînerait inéluctablement un affaiblissement de la région.

Les deux villes ont fait de gros efforts. Les communes qui les entourent aussi. Des décisions seront prises par le Conseil d'Etat. Il a les cartes en mains. C'est par ces quelques lignes extraites du programme de législature que l'autorité cantonale envisage d'ouvrir le dialogue, je cite:

"Le Conseil d'Etat tient à partager sa vision avec les différents acteurs politiques, économiques, culturels et sociaux du canton dans le cadre de la législature. Ce dialogue permettra de définir des priorités communes et de cibler les actions dans une perspective globale à long terme"

Sans vouloir passer pour pyrrhonistes, d'expérience nous savons que ce genre de résolution n'est aucunement contraignant pour l'autorité. Trop souvent ses intentions louables n'ont pas été suivies de faits.

Pour que notre travail ne soit pas réduit à néant, il apparaît maintenant important d'unir nos forces pour intercéder avec véhémence afin qu'un minimum d'équité soit obtenu et que le dialogue évoqué par le Conseil d'Etat ne devienne pas un monologue.

Les groupes POP du Locle et de La Chaux-de-Fonds accepteront ce rapport.

M. Rémy Cosandey, Droit de parole: Depuis sa fondation en 1988, le mouvement Droit de parole a toujours mis en tête de ses priorités et de ses objectifs la défense des Montagnes neuchâteloises et le rapprochement entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Nous sommes intervenus très souvent pour dénoncer le fossé qui se creuse entre le Haut et le Bas du canton et pour faire des propositions concrètes visant à améliorer la situation.

Le rapport de l'IRER de février 2000 confirme nos inquiétudes et renforce notre conviction que les Montagnes neuchâteloises sont préteritées. Récemment encore, le Conseil d'Etat, pour améliorer la situation financière du canton, a proposé de diminuer très fortement la part de l'impôt sur les frontaliers rétrocedée aux communes. Nous espérons vivement que les députés du Locle et de La Chaux-de-Fonds feront bloc pour contrer cette proposition inacceptable qui touche presque exclusivement les Montagnes neuchâteloises et le Val-de-Travers.

Le Haut du canton ne réclame pas la charité mais l'équité. Il demande qu'on mette en pratique le préambule de notre nouvelle Constitution cantonale qui affirme la volonté d'aménager une collectivité vivante, unie et solidaire.

La lutte contre les inégalités entre les régions du canton peut se résumer en trois phases. La première, c'est celle du constat, matérialisée par le rapport de l'IRER. La deuxième, c'est celle de la réflexion, qui englobe les travaux des deux commissions communales et le débat de ce soir. La troisième, c'est celle de l'action qui doit commencer dès demain.

Nous partageons pleinement les conclusions du rapport de l'IRER et relevons avec plaisir qu'il propose des solutions concrètes afin d'assurer un rééquilibrage entre le Littoral et les Montagnes neuchâteloises. De même, nous prenons note des axes prioritaires énumérés dans le rapport des deux commissions communales. Afin que chaque parti et chaque sensibilité politique aient le temps de s'exprimer ce soir, nous n'entrerons pas dans le détail de ces axes prioritaires.

Nous tenons tout de même à affirmer très clairement que nous devons être plus revendicatifs à l'égard de l'Etat et que nous ne pouvons plus nous contenter de vagues promesses du genre: "Le Conseil d'Etat n'exclut pas cette possibilité", "Nous réactualiserons l'étude", "Nous prenons acte", trois expressions que nous trouvons dans le récent communiqué de presse qui a suivi la rencontre entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal du Locle.

Il est primordial que les services de l'administration cantonale soient mieux répartis et que la décentralisation en direction du Haut ne s'arrête pas aux Eplatures. Il est impératif que les investissements, les dépenses et les achats du canton cessent d'être concentrés sur le Littoral. Il est urgent que le secteur tertiaire soit renforcé dans les Montagnes neuchâteloises. Il est enfin indispensable que soit étudié et mis en pratique un nouveau système fiscal visant à ce qu'une partie des impôts payés par un contribuable dans sa commune de domicile soit rétrocedée à la commune du lieu de travail.

Dès demain, nous devons nous mettre au travail et rappeler à l'Etat ses devoirs constitutionnels. Dès demain, nous devons exiger de l'Etat qu'il passe des paroles aux actes sur la base des revendications prioritaires qui seront fixées par les autorités de nos deux villes.

Si l'Etat peut nous fournir les moyens financiers dont nous manquons, nous ne devons pas oublier que le destin est aussi dans nos mains: "Aide-toi et le ciel d'aidera", dit-on. Tant au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds, des citoyens sont capables de prendre des initiatives courageuses et efficaces. Ils sont capables d'enthousiasme, d'imagination et d'audace pour valoriser les atouts dont nous disposons. Laissons-les s'exprimer librement car ils ont compris que nos deux villes n'ont pas d'autre choix que de vivre ensemble ou de mourir séparément.

La collaboration entre la Métropole horlogère et la Cité de la précision doit faire table rase des vieilles querelles microcholines. Mais le regard en direction de l'avenir doit être empreint de confiance et de réciprocité. La grande ville ne doit pas écraser la petite et celle-ci doit cesser de nourrir des complexes d'infériorité.

Les infrastructures scolaires, hospitalières, culturelles et sportives doivent être judicieusement réparties, tout en admettant que l'élément de proximité est incontournable dans quelques secteurs. Justifiant certaines concentrations à La Chaux-de-Fonds, un ami me disait récemment: "Tout de même, La Chaux-de-Fonds n'est qu'à 8 kilomètres du Locle". Je lui ai répondu: "D'accord, mais Le Locle est aussi à 8 kilomètres de La Chaux-de-Fonds!".

Lutter contre le déséquilibre entre le Haut et le Bas et accentuer le déséquilibre entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle serait un non-sens. Nous en appelons donc à la sagesse de nos amis chaux-de-fonniers pour qu'ils comprennent qu'une collaboration efficace entre les deux villes doit obligatoirement s'appuyer sur l'adhésion de la population et que celle du Locle n'est pas encore convaincue que le partage est équitable.

La conclusion de Droit de parole tient en un appel: assez de joutes oratoires, mettons-nous ensemble au boulot!

Mme Sylvia Morel, radicale: Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, le groupe radical de La Chaux-de-Fonds acceptera le rapport à l'intention des conseillers généraux des deux villes. Ce rapport n'est qu'un constat du contenu des deux rapports demandés par nos conseillers communaux. Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds ayant débattu longuement sur ces deux rapports, nous n'y reviendrons pas ce soir.

En effet, ceux-ci ont suscité tellement de discussions que nous avons choisi de créer la commission prospective pour faire valoir nos différents points de vue.

Quant au catalogue des propositions concernant des actions à mener conjointement entre les deux villes, nous pensons que tous les points sont dignes d'intérêts, mais il y a tout de même quelques réflexions à faire avant de les appliquer.

Nous nous exprimerons à ce sujet lorsque l'on traitera le rapport complémentaire de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Mme Marianne Nardin, socialiste: Pour l'appréciation de ce rapport, les groupes socialistes du Locle et de La Chaux-de-Fonds persistent dans leur duo.

Certes, la fiscalité est un des éléments de l'attractivité d'une région, et il faudra donc en tenir compte. Par contre, il est essentiel que l'on se conserve les moyens de réaliser un nouveau développement et une réelle dynamisation de la région. Sinon, tout le travail fait à titre prospectif et en particulier le catalogue de propositions auront été inutiles. Aucun projet ambitieux, et il en faut pour redynamiser la région, ne peut être réalisé avec des finances asséchées.

Les incidences de la planification financière cantonale ont des retombées négatives pour les communes, comme par exemple

1. La nouvelle répartition de l'impôt sur les frontaliers, qui fait perdre par exemple Fr. 500'000 au Locle. Effectivement, les communes touchent aujourd'hui 75% de cet impôt et le canton propose, via la planification, de

baisser ce taux à 60%. Les groupes populistes vous ont déjà transmis des chiffres éloquentes de cette planification.

2. Le Conseil d'Etat envisage de supprimer 2,5 millions pour les subsides de l'assurance maladie. Cette mesure antisociale va sans doute mettre des gens dans de graves difficultés financières. L'aide sociale des communes va certainement être sollicitée.

Cette situation préoccupe notre parti. Les bénéficiaires que tire notre région de la péréquation financière ne sont-ils pas englobés par les reports de charge du canton sur les communes?

M. Pierre Bauer, socialiste: Précisons tout d'abord que les deux groupes socialistes approuveront ce rapport commun.

Il semble qu'à plusieurs reprises, le Conseil d'Etat ou certains de ses membres aient justifié le fait qu'il y ait notamment plus de dépenses d'investissement pour le Bas du canton que pour le Haut par le fait que les Montagnes ne proposaient pas de projets à réaliser pour lesquels un soutien de l'Etat pouvait être sollicité. Cet argument nous paraît faux et inacceptable.

En tout état de cause, il nous paraît qu'après l'établissement du rapport de la commission IRER et prospective et en particulier après l'établissement du catalogue commun de propositions ainsi que de catalogues de propositions propres à chaque ville, l'Etat ne pourra en tout cas plus tenter de justifier sa non-intervention en faveur des projets des Montagnes comme il l'a fait précédemment.

Il appartiendra à nos deux Conseils communaux, dans leurs contacts avec le Conseil d'Etat, de mettre en évidence une première série de projets que nous souhaiterions pouvoir réaliser dans les Montagnes et qui figurent dans le catalogue.

On peut penser, par exemple, à des projets concrets comme: le parc scientifique et technologique, la décentralisation complète d'un autre service de l'administration cantonale, la création – en liaison avec l'Ecole d'ingénieurs – d'un centre de recherches universitaires dans le Haut du canton dans le sens d'un centre de haute technologie dirigé vers la recherche appliquée, la création d'une école internationale utile tout particulièrement pour les cadres et leurs familles, la création d'une maison du design et des métiers d'art, et d'une vitrine pour les designers et les artisans, la construction d'une «cité universitaire» (ou une maison avec des studios et un restaurant) pour les élèves de la HEP et des autres écoles supérieures (lycée, CIFOM, etc.) de la région des Montagnes, l'achèvement rapide de la H20 conformément à la volonté populaire, la réalisation du projet de métro Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle, etc.

Ce ne sont bien sûr que quelques exemples et il suffit de reprendre les catalogues établis pour compléter encore cette liste. Il sera cependant important de procéder par étapes et de proposer dans un premier temps quelques réalisations phares qui doivent se faire à bref délai.

Mme Marianne Nardin, socialiste: Notre région est en droit de revendiquer la suppression des disparités. Il est nécessaire que notre région apporte sa contribution dans le développement du canton. Car fragiliser les Montagnes, c'est fragiliser l'ensemble du canton. L'industrie horlogère a fait – et fait encore – la renommée de ce

canton de par sa technologie, sa main-d'œuvre qualifiée. Sans oublier la formation professionnelle de grande qualité dispensée dans notre région (CIFOM-ET, CIFOM-EA, HES-EICN) qui assure incontestablement la pérennité de ce savoir-faire.

Notre groupe tient à s'engager pour que systématiquement, l'esprit régional domine. Il ne faut plus penser «2 entités-villes» mais bien une «région» dans les domaines:

- Du développement durable avec par exemple dans le cadre de l'Agenda 21 adopté par les deux villes, des mesures à développer dans notre région.
- De l'aménagement du territoire, avec par exemple des zones vertes et une cohérence dans l'extension des zones industrielles.
- Des transports publics avec par exemple une offre attractive régionale, mais également cantonale.
- De l'offre culturelle avec par exemple une synergie intensifiée entre nos musées et nos salles de spectacles.

M. Pierre Bauer, socialiste: Il nous paraît extrêmement important que les projets que les Conseils communaux proposeront aux Conseils généraux pour être réalisés en priorité soient très élaborés et comportent également une approche chiffrée la plus précise possible.

Il est en effet important, pour convaincre le Conseil d'Etat de nous fournir l'aide nécessaire, qu'on ne lui donne pas seulement une liste de projets, mais un dossier le plus détaillé possible sur le profil de chaque projet et sur son coût et son financement.

Au besoin, nous estimons que les Conseils communaux ne devront pas hésiter, si leurs services ne sont pas en mesure, faute de temps, de faire la réflexion nécessaire à l'élaboration et au chiffrage de ces projets, qu'ils confient des mandats à des spécialistes afin que ces projets puissent être présentés très rapidement aux Conseils généraux des Montagnes, puis au Conseil d'Etat.

Pour terminer, nous aimerions insister sur la nécessité que, dans les Montagnes, nous tirions, à tous les niveaux, à la même corde.

Certes, il existe des rivalités et des esprits de clochers qui sont tenaces. Certes aussi, le fait que l'une des deux villes soit plus grande que l'autre peut impliquer des blocages psychologiques ou politiques.

Il sera donc important que la ville la plus grande soit très attentive à l'avis et aux droits de la ville la moins grande, mais aussi que cette dernière évite de voir, dans des propositions ou actions de La Chaux-de-Fonds, une volonté de phagocytter sa consœur plus petite. Nos villes ne peuvent créer une agglomération forte et utile à l'ensemble de la région et du canton que dans la mesure où elles respectent les besoins de chacun, tout en étant prêtes à tirer un trait sur certains acquis pour répartir sur une base différente et commune.

Mme Marianne Nardin, socialiste: Cette volonté de tirer à la même corde devra aussi se manifester de manière très forte au niveau des partis politiques. Certes, il est nécessaire que les partis puissent continuer de marquer leurs différences les uns par rapport aux autres, car il en va du bon fonctionnement de la démocratie.

Cependant, dans certaines situations, il est indispensable que les partis travaillent dans un esprit d'union régionale et ne fassent pas passer des objectifs de politique politicienne avant l'intérêt global de la région. Il faut donc que les partis acceptent de se mettre autour d'une table pour convenir d'une espèce de contrat de confiance en vue de fixer un dénominateur commun minimum dans la perspective de la promotion de l'agglomération des Montagnes ainsi que de la région.

En effet, si nous ne présentons pas un front suffisamment uni vis-à-vis de l'Etat, nous ne pourrions pas obtenir l'appui auquel nous pouvons légitimement prétendre.

Enfin, il nous apparaît que cette volonté de tirer à la même corde doit être non seulement un souci des autorités politiques et des partis politiques des Montagnes, mais également de l'ensemble des citoyens et de tous les responsables de la vie associative ainsi que des commerçants locaux et des industriels.

Il est important qu'une révolution se fasse dans les esprits aussi à ce niveau. Il faudra, chaque fois qu'on le peut, s'agissant des sociétés locales et des commerçants, «penser région et agglomération La Chaux-de-Fonds - Le Locle» plutôt que d'avoir une perspective restreinte à une ville.

A ce titre, nous lançons donc un appel à la population et aux responsables de la vie associative, car, même si plusieurs politiciens sont actifs dans la vie associative, ils ne seront pas assez nombreux pour pouvoir à eux seuls donner l'impulsion nécessaire à un véritable changement des mentalités à ce niveau également.

Il sera aussi important que les commerçants locaux et les associations assument leur part à la dynamisation de la région, mais soient également soutenus lorsqu'ils se montrent prêts à prendre des initiatives utiles à la région.

Ce n'est que si tous les acteurs sociaux se montrent prêts à tirer à la même corde que nous parviendrons à véritablement redynamiser la région. Cependant, les Conseils communaux ont à ce titre une responsabilité importante de fédérateur et de stimulant vis-à-vis de tous les acteurs sociaux et nous attendons donc de nos conseillers communaux une politique particulièrement active dans cette perspective.

M. Pierre Bauer, socialiste: Pour conclure, nous désirons insister sur la passion qu'il nous faudra pour défendre nos projets. Certes, il était essentiel d'obtenir un bilan objectif et précis de la part de l'IRER concernant notre situation face au reste du canton et les chiffres et calculs de l'IRER constituent un levier essentiel pour justifier nos revendications à plus d'équité. Toutefois, comme le disait Denis de Rougemont, dans l'avenir est notre affaire: «*L'avenir dépend de nos passions, pas de nos calculs*».

Ainsi, l'avenir de nos Montagnes dépendra en grande partie de la passion que nous saurons mettre à défendre, valoriser et promouvoir notre région. C'est donc à l'ensemble de ses habitants que nous demandons d'exprimer leur passion pour cette région.

Mme Jocelyne Tissot, radicale: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe radical a pris connaissance dudit document qu'il trouve très intéressant et constate qu'il traduit tout à fait l'esprit et les constats du rapport IRER.

Le groupe radical a notamment retenu la phrase suivante figurant dans le rapport et qui lui apparaît comme étant très importante, je cite «Examiner pour chaque nouveau développement dans l'une des deux villes si un développement

commun peut être envisagé» et il espère que la réunion de ce soir sera un pas important dans ce sens.

En conclusion, le groupe radical accepte le rapport tel que proposé et remercie les rapporteurs pour leur travail.

M. Denis de la Reussille, président de la Ville du Locle: Le Conseil communal de la ville du Locle remercie l'ensemble des groupes pour leur prise de parole. La plupart des préoccupations des groupes sont aussi celles du Conseil communal, notamment le déséquilibre flagrant des investissements Haut/Bas de l'Etat qui perdure depuis des années. Et, sur ce sujet parmi d'autres, nous intervenons auprès du Conseil d'Etat et nous interviendrons encore, avec plus de détermination s'il le faut, afin simplement d'obtenir une juste répartition des investissements dans toutes les régions du canton.

Nous avons aujourd'hui l'occasion de le répéter: le Conseil communal est favorable à un rapprochement des deux villes. De nombreux projets sont d'ailleurs réalisés ou en voie de réalisation, ce qui prouve, s'il le faut, cette volonté d'œuvrer ensemble pour des villes des Montagnes neuchâteloises dynamiques, ouvertes et accueillantes, qui réfléchissent leur développement en commun.

Quant à une éventuelle fusion des villes, totale ou partielle, cette étude est un travail titanesque et ne pourra pas se faire uniquement à l'interne des services. Nous devrions être supportés par des spécialistes externes, mais surtout, il nous semble important de rappeler que c'est avec les populations de nos deux villes que nous devons empoigner ce projet. Nos populations doivent se saisir de ce dossier à travers des débats, des forums et pourquoi pas un sondage grandeur nature. Nos discussions de ce soir sont historiques et vont peut-être modeler pour des dizaines d'années l'avenir de nos deux villes. Il est primordial que toute la population se sente concernée. Nos débats ne doivent pas être confinés dans un cercle d'initiés mais au contraire être présents sur la place public.

C'est dans cet esprit que le Conseil communal vous remercie de vos interventions en se réjouissant de l'accueil fait à ce rapport par l'ensemble des groupes.

La discussion est close.

Au vote:

- Le Conseil général du Locle prend acte du rapport "Vers un nouveau développement pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle" par 33 voix.
- Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds en fait de même, également par 33 voix.

M. Patrick Haldimann, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds: lit la résolution qui a été déposée:

RESOLUTION

à l'attention du Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel

Le rapport de l'IRER établi en 1986 concernant «L'incidence régionale des dépenses de l'Etat de Neuchâtel» mettait en évidence un déséquilibre considérable au détriment du Haut du canton.

Suite à cette étude, une résolution fut adoptée en 1986 par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds à l'adresse du Conseil d'Etat pour qu'il évalue à sa juste et pleine mesure l'importance des déséquilibres existants et «qu'il en tire les conclusions et prenne dans les plus brefs délais toutes les décisions qui s'imposent», en particulier en ce qui concerne la décentralisation de l'administration cantonale et une répartition plus équitable des subventions, commandes et investissements de l'Etat.

Certes, bien des changements sont intervenus depuis lors (tunnel de la Vue-des-Alpes, début de la décentralisation de l'administration cantonale, etc.).

Cependant, les nouveaux rapports établis par l'IRER en 1999 et 2000 ont mis en évidence la persistance de graves inégalités entre les régions du canton et la nécessité d'assurer un «rééquilibrage», en particulier parce que «le Littoral bénéficie largement de la répartition actuelle des dépenses de l'Etat, alors que les districts des Montagnes sont clairement désavantagés».

Réunis le 12 juin 2002, les Conseils généraux des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont pris acte des efforts déployés par l'Etat au cours de ces dernières années, mais ont dû constater que les disparités entre le Haut et le Bas du canton déjà constatées en 1986 subsistaient, même si elles se sont en partie atténuées. Or, le canton de Neuchâtel n'a rien à gagner à appliquer en son sein la politique qui, au plan national, conduit à sa marginalisation.

Les deux Conseils généraux des villes du Haut:

- demandent expressément au Conseil d'Etat de prendre toutes mesures utiles pour supprimer ces inégalités qui menacent la cohésion cantonale,*
- attendent du Conseil d'Etat des propositions concrètes en vue du rééquilibrage qui s'impose, en tenant compte des analyses et propositions de l'IRER ainsi que de celles du Rapport commun du 23 avril 2002 établi par la commission IREER et prospective, approuvé par les deux Conseils généraux réunis.*

Ces derniers tiennent d'une part à souligner leur volonté d'être partie prenante au nouveau développement de l'agglomération des Montagnes neuchâteloises, (volonté qui s'est traduite notamment par l'établissement d'un catalogue d'objectifs propres à dynamiser la vie des Montagnes), mais aussi d'autre part à affirmer la nécessité que le canton apporte son appui à ce nouveau développement.

Pause de 10 à 15 minutes

M. Pierre Bauer, socialiste, pense que cette résolution pourrait encore être amendée à son chapitre 5, après que le Conseil d'Etat a fait connaître son programme de législation. Il conviendrait d'ajouter à ce paragraphe:

"De plus, le programme de législation 2002-2005 présenté par le Conseil d'Etat n'apporte pas le rééquilibrage nécessaire."

Cette phrase est à placer après "...si elles se sont en partie atténuées". Elle sera suivie par "Le canton de Neuchâtel..." (Suppression du mot "Or,")

M. Pierre Castella, libéral-ppn, annonce que son groupe appuie la résolution.

Au vote:

- Le Conseil général du Locle accepte la résolution amendée suivante par 32 voix.
- Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds l'accepte par 33 voix:

RESOLUTION

à l'attention du Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel

Le rapport de l'IRER établi en 1986 concernant «L'incidence régionale des dépenses de l'Etat de Neuchâtel» mettait en évidence un déséquilibre considérable au détriment du Haut du canton.

Suite à cette étude, une résolution fut adoptée en 1986 par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds à l'adresse du Conseil d'Etat pour qu'il évalue à sa juste et pleine mesure l'importance des déséquilibres existants et «qu'il en tire les conclusions et prenne dans les plus brefs délais toutes les décisions qui s'imposent», en particulier en ce qui concerne la décentralisation de l'administration cantonale et une répartition plus équitable des subventions, commandes et investissements de l'Etat.

Certes, bien des changements sont intervenus depuis lors (tunnel de la Vue-des-Alpes, début de la décentralisation de l'administration cantonale, etc.).

Cependant, les nouveaux rapports établis par l'IRER en 1999 et 2000 ont mis en évidence la persistance de graves inégalités entre les régions du canton et la nécessité d'assurer un «rééquilibrage», en particulier parce que «le Littoral bénéficie largement de la répartition actuelle des dépenses de l'Etat, alors que les districts des Montagnes sont clairement désavantagés».

Réunis le 12 juin 2002, les Conseils généraux des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont pris acte des efforts déployés par l'Etat au cours de ces dernières années, mais ont dû constater que les disparités entre le Haut et le Bas du canton déjà constatées en 1986 subsistaient, même si elles se sont en partie atténuées. De plus, le programme de législation 2002-2005 présenté par le Conseil d'Etat n'apporte pas le rééquilibrage nécessaire. Le canton de Neuchâtel n'a rien à gagner à appliquer en son sein la politique qui, au plan national, conduit à sa marginalisation.

Les deux Conseils généraux des villes du Haut:

- *demandent expressément au Conseil d'Etat de prendre toutes mesures utiles pour supprimer ces inégalités qui menacent la cohésion cantonale,*
- *attendent du Conseil d'Etat des propositions concrètes en vue du rééquilibrage qui s'impose, en tenant compte des analyses et propositions de l'IRER ainsi que de celles du Rapport commun du 23 avril 2002 établi par la commission IRER et prospective, approuvé par les deux Conseils généraux réunis.*

Ces derniers tiennent d'une part à souligner leur volonté d'être partie prenante au nouveau développement de l'agglomération des Montagnes neuchâtelaises, (volonté qui s'est traduite notamment par l'établissement d'un catalogue d'objectifs propres à dynamiser la vie des Montagnes), mais aussi d'autre part à affirmer la nécessité que le canton apporte son appui à ce nouveau développement.

Rapport complémentaire de la commission prospective (discussion + vote par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds)

Mme Eva Fernandez, pop: En dehors de ce qui a été dit par ma camarade popiste du Locle, concernant le rapprochement nécessaire entre nos deux villes, il n'est pas inutile, je pense, de revenir sur un paragraphe du rapport de La Chaux-de-Fonds qui, à notre sens, pourrait être le résumé du travail à accomplir dans notre ville. Page 5 du rapport, je cite:

"La ville doit s'inscrire dans un projet global. Elle doit savoir ce qu'elle veut être, établir des lignes directrices qui définissent le développement désiré pour la région. L'unanimité n'est pas toujours possible. Des priorités doivent être données, au risque de déplaire parfois. Les hésitations et le manque de prise de décisions pourraient refléter l'image d'une ville en crise."

Dans ce travail à accomplir, la commission prospective a apporté sa pierre en faisant la liste de certaines des actions concrètes qui doivent se faire afin de favoriser principalement un développement économique qui pourrait apporter de nouveaux habitants et un nouvel essor à notre ville, à notre région. Le catalogue qui a été établi est donc une sorte de "liste des commis" pour le Conseil communal et pour le Conseil général, liste dont les projets devront être chiffrés et surtout classés en fonction de leur priorité ou leur urgence. Les choix qui devront être faits alors devront bien entendu tenir compte de la situation financière de la ville, sujet délicat s'il en est.

Bien sûr le développement économique est vital pour notre région et les propositions faites devraient porter quelques fruits, mais comme cela a été relevé maintes fois au cours des séances de la commission, il faudra également veiller à ce que les employés des entreprises, quelles soient nouvelles ou déjà établies, deviennent des habitants de notre ville; pour cela aussi un certain nombre de propositions ont été faites.

Pour notre part, nous tenons à relever certains sujets qui nous semblent essentiels:

En matière d'urbanisme, il y a urgence. Ce domaine est vaste, il touche aux questions de la mobilité, de la sécurité, de la convivialité et du plaisir de vivre dans notre ville, dans n'importe quelle ville. Il faut en effet que la circulation que l'on souhaite fluide ne perturbe pas les habitants, permette à chacun de se sentir à l'aise dans la rue, qu'ils soient des automobilistes, des piétons, des vieux ou des enfants. Le plaisir qu'éprouveront les habitants à flâner dans une zone piétonne ne peut pas être estimé en termes économiques. Mais jusqu'à présent, on n'a pas trouvé mieux que le plaisir pour apporter le bien-être et, on peut rêver, le bonheur à la population.

Ensuite dans ce groupe deux du catalogue, que nous avons nommé "Relations avec les habitants" et dont l'urbanisme fait partie, le POP tient à souligner tous les développements liés à la culture et au social, mais aussi et surtout le point intitulé "intérêt pour la chose publique et le bien commun". On aurait pu aller plus loin et proposer, pourquoi pas, des assemblées de quartiers, où les autorités puissent partager avec la population les soucis et les projets liés à la ville et reprendre le bon vieux projet du POP qui demandait qu'un tout-ménage informe régulièrement les habitants (à l'image du bulletin officiel de Neuchâtel). Bref, vous l'avez compris, nous souhaitons poser comme objectif la création d'une démocratie vivante où les citoyens ne sont pas uniquement bons à voter une fois tous les quatre ans et à payer leurs impôts, mais participent activement à la vie et aux décisions de leur ville. C'est là pour nous une véritable vision prospective et nous voulons travailler dans ce sens.

Mme Sylvia Morel, radicale: Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, le groupe radical tient tout d'abord à remercier le rapporteur qui a dû rédiger un nombre impressionnant de procès-verbaux et de rapports pour en arriver à la phase finale de ce soir. Cela représente des heures de travail prises sur les loisirs au service de la collectivité et nous savons en apprécier la juste valeur.

Lors des séances de la commission prospective, nous avons parlé des rapports de l'IRER, mais nous nous sommes souvent égarés en chemin en remettant en question le fonctionnement de notre administration, notamment. Nous nous demandions si, véritablement, nous arriverions au bout de nos discussions et si nous aurions quelque chose à présenter au Conseil général. Et bien, finalement, on peut répondre oui à cette interrogation puisque nous sommes en présence ce soir d'un catalogue d'idées dans de nombreux domaines.

Chaque groupe a pu s'exprimer librement et toute idée de quelque parti que ce soit figure dans le rapport. Nous sommes en présence d'un rapport qui résulte d'un véritable consensus, ce que nous apprécions.

Nous tenons à relever ici que les conseillers généraux loclois sont mieux aidés dans leur travail que nous puisque à la lecture de leur rapport, on apprend que les procès-verbaux ont été rédigés par l'administration locloise.

A quand un meilleur traitement des conseillers généraux chaux-de-fonniers?

Pour faire de la politique, faut-il avoir une activité professionnelle légère?

Nous aimerions que le Conseil communal se penche sur la problématique travail, famille et politique.

Venons en, maintenant, au rapport proprement dit.

Avoir des tas d'idées, faire un catalogue n'a pas été une tâche très compliquée. Elle a pris du temps, mais c'était relativement simple à réaliser.

Mais que faire maintenant de ce catalogue, car bien entendu, on ne peut en rester là.

Dans le rapport, il est mentionné qu'on le remet au Conseil communal qui lui sera chargé d'en appliquer le contenu.

A ce sujet nous avons quelques remarques à adresser à l'exécutif:

En parcourant le catalogue, nous nous sommes aperçus qu'un certain nombre de points sont déjà en cours de réalisation, que d'autres sont très faciles à réaliser et ne nécessitent pas d'argent et qu'enfin il y a de gros projets compliqués à réaliser et nécessitant de grands moyens financiers.

Il nous paraîtrait utile que l'on nous classe ce catalogue selon les trois groupes que nous venons d'évoquer et que l'on puisse en débattre en commission du budget.

Pour les projets compliqués et chers, il faudrait que l'on puisse s'exprimer sur l'ordre de priorité à donner et que l'on nous présente la rentabilité de ces mêmes projets. Un gros investissement peut s'avérer être très rentable.

Enfin si nous sommes d'accord sur toutes les pistes à étudier, cela ne veut pas dire que nous sommes prêts à accepter une augmentation de la dette de la ville ou des hausses d'impôts.

Toute proposition devra à court terme se traduire par une amélioration de l'image de la ville et par des retombées financières positives.

Pour notre groupe, il n'est pas question de s'aventurer dans des domaines qui seraient sympathiques à concrétiser, mais qui occasionneraient une augmentation de dépenses.

C'est dans cet esprit que le groupe radical approuvera le rapport qui nous est soumis ce soir.

M. Charles Buhlmann, libéral-ppn: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe Libéral-PPN a pris connaissance de ce rapport et l'acceptera, parce que:

- Nous soutenons fermement toute action et effort qui permettent de renforcer notre région.
- Nous espérons que ce rapport donnera un nouvel élan dans l'élaboration de projets de développement de notre région.
- Nous espérons et pensons qu'un bon nombre de mesures figurant dans le catalogue sont déjà en place, mais qu'il n'est jamais inutile de les rappeler.

A la lecture de ce rapport le groupe s'est posé quand même un certain nombre de questions que je me permets d'énumérer comme suit:

L'image de la ville

- Nous partageons le point de vue qu'un certain esprit d'optimisme pourra donner une image plus positive de notre région. Les actions que la ville entreprendra devraient être «vendues» comme amélioration de l'image de la ville. Les visiteurs de notre cité sont souvent surpris par l'offre culturelle, par la dimension de notre ville. La ville doit mieux se «vendre» à l'extérieur.

Ville et entreprise

- Si le rapport critique certaines entreprises qui n'ont plus les même liens avec la ville, il faut accepter que la mondialisation et l'ouverture de notre pays (qui, me

semble-t-il, sont encouragées et soutenues par tous les partis), amènent des changements dans la stratégie d'une entreprise. Je souhaite dans ce sens un service économique communal plus actif dans ses relations avec les entreprises. Dans une période de changements importants, notamment suite à l'entrée en vigueur des bilatérales, le service économique pourrait et devrait devenir l'interlocuteur privilégié de l'entreprise avec les divers services et instances communales et cantonales. L'initiative doit venir plus activement du service économique de notre ville.

- Il ressort à la page 7 du rapport une certaine critique vis-à-vis de la promotion économique cantonale. Je demande au Conseil communal de nous renseigner sur les effets de la réorganisation de la promotion économique cantonale. Est-ce qu'il y a aujourd'hui une meilleure coordination?

Démographie

- Je partage le point de vue de la commission sur le rôle important de l'immigration. Néanmoins, j'ajouterai le mot «immigration qualitative», qui doit être soutenue par une offre de formation de qualité.

Transports

- Si on veut attirer des nouvelles entreprises et habitants, les transports sont un élément primordial. Afin d'éviter un certain isolement de notre région, le Conseil communal doit se battre pour obtenir de la part du canton et de la confédération les moyens de développer des transports performants.
- En ce qui concerne l'aéroport des Eplatures nous aimerions savoir s'il est prévu d'établir dans un proche avenir des liaisons régulières.
- Concernant les incertitudes liées au futur de la H20, nous encourageons le Conseil communal à se battre pour cette importante route pour notre région.

Fiscalité

- Je regrette que l'aspect fiscalité n'ait pas trouvé un écho plus important dans le rapport. Quand on parle de disparité entre le Haut et le Bas, il me semble que la fiscalité élevée dans notre ville est et reste un des éléments les plus pénalisants. Tant qu'une différence importante existera entre le Haut et le Bas, ces disparités continueront de nous pénaliser. Avec les tendances actuelles d'une diminution de la charge fiscale dans des nombreuses régions de notre pays ce handicap risque de s'alourdir (il y a urgence).

Catalogue des actions

- Nous invitons le Conseil communal à reprendre le catalogue point par point, service par service. Une bonne partie de ces actions peuvent être mises en place sans moyens complémentaires financiers.
- Les moyens de collaboration avec la ville du Locle devraient être intensifiés et chaque réflexion organisationnelle devrait dorénavant inclure celle de notre ville voisine.

Nous invitons le Conseil communal à définir le rôle de la commission intercommunale. Cette commission ne peut être impliquée dans toutes les démarches de collaboration entre les 2 villes. Notre séance d'aujourd'hui devrait avoir une suite. Comment le Conseil communal va-t-il s'y prendre pour réaliser et fixer ses priorités?

En conclusion, nous souhaitons que ce rapport permette de dynamiser notre ville et nous encourage à nous battre en conquérant pour une amélioration de nos conditions cadres.

M. Laurent Kurth, socialiste, apporte l'accord de son groupe à ce rapport et demande à l'exécutif d'étudier dans les meilleurs délais les propositions qui sont faites.

La discussion est close.

Au vote:

- Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds prend acte de ce rapport par 32 voix.

Rapport complémentaire de la commission IREER (discussion + vote par le Conseil général du Locle)

M. Rinaldo Droz, socialiste: Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, le contenu du rapport que nous avons reçu a retenu toute notre attention et nous voudrions d'emblée souligner que le propos qui va suivre reflète, et nous en sommes heureux, une consultation commune avec le groupe socialiste de La Chaux-de-Fonds.

A ce propos, mais ce n'est qu'une parenthèse, nous regrettons que les noms des commissaires loclois ne figurent pas dans le rapport qui nous est soumis. Nous saisissons cette occasion pour les remercier du travail accompli.

Abordons maintenant le rapport proprement dit. D'abord, nous constatons dans celui-ci une certaine timidité pour ne pas dire une timidité certaine, quant aux projets présentés. En effet, la majeure partie de son développement ne se situe qu'au niveau du domaine économique et industriel très général; de nombreuses pistes sont uniquement reprises dans le rapport de l'IREER. Au passage, il nous paraît prématuré de parler de l'éventualité d'une future fusion de nos 2 villes.

Il y a peu, trop peu, d'inventivité quant à une collaboration avec La Chaux-de-Fonds et pourtant, nous en avons déjà réussi plusieurs, encourageantes et remarquables, telles le CIFOM, le SIS, les transports et les hôpitaux.

De plus, et nous le regrettons, le rapport ne fait que réitérer ce que la commission IREER suggère quant aux structures sportives et culturelles communales sans en préciser ni les lieux, ni les contenus ni les ambitions.

D'autre part et nous ne saurions trop y insister, en page 6, point 4, lettre d, il est impératif que les deux districts des Montagnes surveillent très attentivement le problème des reports de charges émanant du Canton et éventuellement de la Confédération.

Par ailleurs en page 2, sous le chiffre 2, il nous paraît essentiel de motiver la population du district et celle de la ville du Locle à participer activement à la construction d'une nouvelle communauté régionale avec l'aide des autorités

publiques; mais là aussi, des projets concrets sont complètement absents, surtout au niveau du processus de consultation.

En ce qui concerne le Forum civique, nous ne pouvons que soutenir cette idée et souhaiterions que celui-ci se développe non seulement au niveau local mais régional, interrégional, voir frontalier.

A nos yeux, il nous paraît clair et évident qu'une collaboration interville, si elle peut permettre quelques économies bienvenues, doit avant tout servir à donner un nouvel élan à notre région.

Enfin, parmi les pistes suggérées par la commission IRER, celle de rénover le parc immobilier communal par le développement d'appartements plus spacieux et plus commodes nous paraît une première bonne piste pour notre attractivité.

Ce rapport représente bien la réalité de ce qui se passe au Locle.

En conclusion, le groupe socialiste, malgré certains regrets ou insuffisances de propositions plus concrètes, acceptera ce rapport.

M. Claude Dubois, libéral-ppn: Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, le groupe libéral-ppn a pris connaissance du rapport complémentaire qui a suscité un vif débat au sein de notre groupe.

Il est évident que ce rapport doit être évalué dans sa globalité avec d'une part le rapport principal et d'autre part, celui de La Chaux-de-Fonds.

Nous allons dans un premier temps évoquer le rapport complémentaire à l'intention du Conseil général du Locle.

Pour la bonne forme, nous nous permettons de relever une petite coquille en page 3 où malheureusement la population de notre district ne représente pas le 15% de notre canton, mais un peu moins de 10%. En effet, notre district est représenté par 10 députés sur 115 au Grand Conseil.

Au sujet du chapitre 3 appelé Rapport IRER, nous convenons parfaitement que beaucoup de réalisations dépendent du privé et que les conditions cadres dépendent du secteur public. Par exemple, il ne faudrait pas que les initiatives privées soient noyées par des coûts secondaires trop élevés comme des impôts ou par des tracasseries administratives.

Le constat socio-économique est aussi préoccupant. Nous pouvons déplorer que les centres de décision soient de moins en moins nombreux dans la région et que la situation du commerce soit préoccupante. En tant que commune, grande ou petite, il nous est très difficile d'influencer les tendances. D'une part, nous pouvons donner comme exemples la mondialisation et le manque de successeur dans le cadre des entreprises familiales, qui font que les centres de décision partent de la région et il faut réfléchir dans quel cadre les autorités peuvent réagir ou plutôt agir. En ce qui concerne le commerce, il faut reconnaître que celui-ci souffre malgré tout de la proximité de la France. Les petits commerces souffrent encore de la concurrence des supermarchés suisses et français et la région connaît de plus en plus de fermetures de magasins.

Le constat démographique est identique au Locle et à La Chaux-de-Fonds et des pistes sont à étudier. Malheureusement l'union sacrée politique à ce sujet n'est pas trouvée dans le cadre de nos conseils généraux. L'exemple du quotient des impôts divise la droite et la gauche.

Le groupe libéral-ppn appuie les recommandations du point 5. Il est évident qu'il ne faut pas courir après plusieurs lièvres à la fois et se fixer des priorités. Des décisions politiques, comme le fait de donner le choix à un propriétaire potentiel d'acheter un terrain ou de l'acquérir par droit de superficie, peuvent se faire rapidement. Harmoniser progressivement la fiscalité avec les autres communes du canton est aussi une action qui peut se faire à court/moyen terme.

Par contre, retenir les jeunes dépendra surtout des possibilités d'emplois intéressants dans la région, donc de l'activité privée. Ce premier pas franchi, il sera possible alors de mettre à disposition des infrastructures sportives et culturelles.

En ce qui concerne le développement du secteur tertiaire, un chiffre du rapport commun en page 4 nous a interpellés: «Près de la moitié des dépenses ont servi à soutenir des projets dans le haut du canton». Malgré tout, près des trois quarts des investissements ont été réalisés dans le Littoral et un peu moins du cinquième dans les Montagnes. Nous sommes déjà très satisfaits que ces projets se soient établis dans le canton mais nous devons trouver des arguments solides pour que les montagnes et l'altitude rivalisent avec un climat plus serein et un magnifique lac. Par contre, au niveau des recommandations plus concrètes, nous appuyons fortement que la construction d'un tunnel d'évitement se fasse rapidement sous Le Locle.

Nous passerons rapidement sur le point 3 des recommandations sur la base de l'implication directe collective et individuelle des citoyens à la vie du Locle. Ce problème se rencontre à tous les niveaux. L'évolution de la société tient de plus en plus à des loisirs personnels sans contrainte et il est évident que toute implication dans une vie associative entraîne des sacrifices sur le plan des loisirs quand ce n'est pas sur le plan familial et professionnel.

Par contre, il est clair que les forces vives qui se dépensent pour un projet doivent être prises en compte. Nous saluons le projet du Biodôme qui porte de grands espoirs pour notre région.

Pour terminer le survol du rapport, nous aimerions nous prononcer sur la collaboration, le rapprochement, voire la fusion des deux villes. Il est évident que la collaboration accrue est réelle.

Nous confirmons les exemples du rapport comme le CIFOM, les hôpitaux, le SIS, les transports publics des bus et, prochainement, SI Mo Ne, qui sont des réussites. Il faut malgré tout se rendre compte que ces projets se sont créés par réalisme ou pragmatisme. En effet, ces projets dépassent les possibilités financières de chacun ou sont générés par le canton. Il faut pousser plus loin la réflexion.

Afin que le rapport de l'IRER ne reste pas lettre morte, nous appuyons avec vigueur une étude afin de connaître véritablement si une fusion des deux villes est intéressante pour les uns et les autres.

En effet, les éléments évoqués actuellement ne sont basés que sur des émotions ou des faits qui ne sont en aucun cas étayés. Ceci est très dommageable pour l'évolution des villes dans les Montagnes neuchâteloises et nous sommes contraints de naviguer à vue et de réagir aux événements plutôt que d'agir. Cette étude, devant déboucher sur un rapport, fera la lumière sur la faisabilité ou non d'une fusion. Pour mémoire, nous rappelons que cette fusion doit se faire dans l'intérêt du citoyen.

Dans un deuxième temps, nous nous permettrons une digression dans le rapport complémentaire pour le Conseil général de nos amis chaud-de-fonniers. Nous

saluons déjà l'exceptionnel Conseil général commun que nous vivons et il s'agit d'un événement en soi. Mais l'appétit vient en mangeant et nous regrettons le fait qu'il y ait eu deux rapports déposés. En effet, nous pouvons prendre le rapport destiné à nos amis chaux-de-fonniers et l'écrire pour Le Locle, 95% des éléments décrits dans ce rapport concernent aussi Le Locle. Pour illustrer ces faits, les Loclois peuvent prendre à leur compte les généralités. Dans le cadre des détails, l'aéroport des Eplatures concerne aussi Le Locle car nous contribuons aussi activement à son développement par les cautions que notre Conseil général vote. Le maintien d'un centre hospitalier de compétence de niveau cantonal est aussi une des préoccupations des Loclois et ils sont partie prenante. La nouvelle mission de l'hôpital du Locle permet à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds une prise en charge plus rapide des patients et la collaboration entre les deux établissements est exemplaire. Ces exemples confirment que la notion de région existe réellement au niveau pratique.

Dans le cadre de la vie de tous les jours avec nos amis chaux-de-fonniers, nous regrettons que son Conseil communal n'ait pas toujours un réflexe région. Nous prenons deux exemples. Il aurait été intéressant de prendre en compte l'analyse effectuée par l'IDEHAP des prestations et missions des services de l'administration communale des deux villes et il est dommage de constater que Le Locle n'a pas été convié à cette étude. A ce sujet, nous remercions les verts et les socialistes de La Chaux-de-Fonds d'avoir soulevé le lièvre dans le cadre du dernier Conseil général de La Chaux-de-Fonds. Comme autre exemple, nous constatons que la ville de La Chaux-de-Fonds n'est pas la seule à avoir des problèmes de communication avec sa population. Il aurait été intéressant de voir dans quelle mesure Le Locle aurait pu être partie prenante dans ce processus et de communiquer d'une même voix. L'engagement d'une chargée de communication aurait pu être pris en charge par les deux collectivités et la collaboration à ce niveau aurait été exceptionnelle. Il s'agit là de deux occasions manquées et nous nous permettons d'exhorter les Conseils communaux à avoir des réflexes "région".

Pour terminer, les rapports mettent bien en exergue que notre destin est en nos mains et qu'il faut mettre en œuvre certaines actions afin d'améliorer nos conditions de vie. Par contre, nous demandons à nos Conseils communaux d'être vigilants vis-à-vis du Conseil d'Etat afin que certaines injustices flagrantes démontrées dans le rapport IRER soient corrigées le plus vite possible. A ce point-là, il faudra être très vigilant car des nuages noirs se pointent à l'horizon. Nous prenons l'Impartial du 8 juin dernier et nous pouvons lire un article que le canton étudie une nouvelle variante surprise de la H20. Par souci d'économie face à la nouvelle politique de l'Office fédéral des routes, le canton évoque la suppression de la sortie à la hauteur du temple Saint-Jean qui a été prévue pour la circulation vers le centre-ville. Cette étude se fait sans concertation avec le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds. A ce jeu-là, le rapport IRER ne risque pas de se démoder. Un autre article concernant une séance entre le Conseil d'Etat et les autorités exécutives du Locle nous laisse aussi songeurs. Suite à la nouvelle répartition des impôts des frontaliers entre l'Etat et les communes, cette nouvelle répartition entraînerait une diminution des recettes fiscales annuelles d'environ 500'000 francs pour la Commune du Locle. Comme réponse à cette préoccupation, nous pouvons lire que le Conseil d'Etat a pris acte de

cette position. On peut se faire du souci et il est important que nos autorités exécutives et législatives sur le plan cantonal fassent pression afin que les bonnes décisions que nous pouvons prendre ne soient pas annulées par d'autres qui sont en complète contradiction avec nos aspirations.

En conclusion, le groupe libéral-ppn accepte le rapport à l'unanimité. Il met l'accent sur le fait que les achats Biens, services et marchandises soient mieux répartis entre le Littoral et les Montagnes et sur le fait de mettre en œuvre une étude de fusion afin de connaître un état des lieux objectif de la situation.

Merci de votre attention.

M. Cédric Dupraz, pop: Mesdames, Messieurs, avant toutes choses, le POP aimerait rappeler que Le Locle, ville entourée de forêts et de prairies verdoyantes, est, dans une certaine mesure, un petit coin de paradis. Forte de son passé et de son présent ouvrier, elle a su conserver et fortifier sa cohésion sociale. Ainsi la solidarité entre générations, ses aides aux plus démunis et enfin son accueil envers les travailleurs étrangers ne sont plus à prouver.

Toutefois, le POP a pris acte de ce rapport et remercie les commissaires pour le travail effectué. Ce rapport met notamment en évidence certains problèmes inhérents à notre communauté, en tant que partie de cet ensemble que constituent les Montagnes neuchâteloises. Par ailleurs, comme l'ont déjà rappelé certains conseillers, la collaboration entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds n'est pas à ses débuts: rappelons au passage que le planning familial ou le CIFOM sont issus tout droit de cette collaboration.

Dans le rapport loclois, plusieurs solutions envisagées ont retenu notre attention. Certaines d'ailleurs ont déjà été abordées dans le rapport commun des deux villes et par le représentant socialiste loclois. En particulier, les points retenus par le POP sont:

1. La nécessité d'accélérer la construction du tunnel d'évitement du Locle et ce pour désengorger notre ville. Ainsi, la population pourra sans doute reconquérir le centre-ville. De là, nous pourrions procéder pourquoi pas à des transformations urbanistiques et encourager l'entretien des façades des bâtiments situés au centre dont les propriétaires refusent, à juste raison, un tel investissement en l'état actuel.
2. Il est également nécessaire de rendre effective la décentralisation des services cantonaux. Rappelons qu'à l'heure actuelle seule la décentralisation du registre foncier a été réalisée en ville. Il est clair qu'aujourd'hui la communauté ne veut plus se contenter de "peanuts" et ce d'autant plus que l'Etat ne cesse de s'accaparer les revenus de la ville (imposition des frontaliers qui a déjà été abordée).
3. La nécessité d'améliorer les infrastructures culturelles et sportives, en répondant ainsi au retard accumulé depuis plusieurs années. Cette solution est destinée bien entendu en particulier à l'épanouissement et à l'augmentation de notre jeunesse en ville.

Enfin, nous approuvons également le fait de convier la population à s'impliquer peut-être davantage dans l'élaboration et la réalisation de certains projets. Par ailleurs, l'esprit même de la production de ce rapport va, dans une infime mesure,

déjà dans ce sens, puisque la commission IREER locloise, rappelons-le, est composée de plusieurs individus qui ne sont pas rattachés directement, du moins officiellement, à un parti politique, mais plutôt à des milieux strictement économiques.

Par ailleurs, au sein de la commission, il ne faut pas se le cacher: les discussions ont été le plus souvent âpres. En effet, les contradictions au sein même de la commission IREER se sont souvent cristallisées, tant les intérêts des représentants des milieux défavorisés divergeaient de ceux des représentants des groupes socio-économiques plus aisés. Toutefois, ces contradictions ont pu être, en définitive et dans un certain sens, dépassées et ce pour permettre d'envisager, même de manière ponctuelle, la réalisation de cet esprit, que l'on qualifie ici d'«union sacrée».

Par conséquent, le POP acceptera ce rapport.

M. Rémy Cosandey, Droit de parole, informe que son Mouvement acceptera ce rapport.

Mme Jocelyne Tissot, radicale: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe radical, à la lecture du rapport complémentaire de la commission IREER tient à revenir sur certains points tout en précisant que ce document est effectivement un constat clair de la situation telle qu'on la connaît.

- Page 2 – point 1.: je cite «*dans le but d'y maintenir et si possible d'y accroître son activité économique et sa population*». Le parti radical souhaite qu'une plus grande volonté de vouloir augmenter la population du Locle soit manifestée par les autorités.
- Page 4 – 2^e paragraphe: je cite «*le manque de superficie à aménager est un frein au développement*». L'arrivée de nouvelles entreprises est certes souhaitable, mais nous estimons que le soutien aux entreprises existantes est souhaité et doit aussi être développé. Bien entendu, pour le groupe radical, le développement des possibilités d'emplois est une priorité.
- Page 6 – point b) concernant le secteur tertiaire: Là aussi, nous souhaitons relever que le développement du secteur tertiaire est nécessairement lié à une augmentation de la population.
- Page 6 – point 5. Recommandations: je cite: «*les convergences de pensée et d'action devraient prendre le pas sur ce qui sépare*». Il s'agit là d'une très belle phrase pour autant que dans son application les majorités prennent en compte l'avis des minorités.
- Page 7 – point 1. concernant l'amélioration des infrastructures culturelles et sportives: On ne vit tout de même pas dans un désert culturel et sportif et plutôt que de soutenir des investissements coûteux et ne touchant qu'une faible partie de la population, ne serait-il pas judicieux d'apporter un soutien plus important aux sociétés locales, qui jouent un rôle non négligeable en ville du Locle?

- Le parti radical apprécie tout particulièrement que dans le développement des pistes suggérées il soit fait mention de la mise en vente de terrains comme un élément permettant d'attirer de nouveaux habitants.
- Quant à l'harmonisation progressive de la fiscalité avec les autres communes du canton, nous nous devons de relever que l'initiative de la droite vise notamment à améliorer cette harmonisation.
- Page 8 - 2^e paragraphe: Nous soutenons pleinement la réalisation de la H20 entre le Col-des-Roches et le tunnel de la Vue des Alpes.

En conclusion, et après ces quelques précisions, le parti radical accepte le rapport présenté mais tient à insister sur le fait qu'il est évident que le succès des diverses propositions faites dans ce rapport dépend d'une augmentation nécessaire et non pas hypothétique de la population, résultat d'une fiscalité moins contraignante.

J'en ai terminé avec mon intervention. Je vous remercie de votre attention et remercie tout particulièrement les rapporteurs.

M. Denis de la Reussille, président de la ville du Locle: Le Conseil communal remercie l'ensemble des groupes pour leurs interventions, mais tient à rappeler que contrairement à ce que certaines remarques pourraient laisser croire, c'est d'un rapport de la commission IREER que nous discutons ce soir et non pas d'un rapport du Conseil communal.

Néanmoins, nous tenons évidemment à vous dire que nous partageons les préoccupations des différents intervenants, mais nous n'allons pas ce soir reprendre dans le détail les différentes remarques et suggestions. Nous allons nous contenter de quelques remarques qui nous semblent cependant importantes concernant différentes prises de position.

Nous tenons aujourd'hui à réaffirmer avec force que le Conseil communal se préoccupe du problème du centre-ville. Nous le savons tous, notre meilleure carte de visite n'est pas notre centre historique qui malheureusement s'est petit à petit dégradé notamment dû au trafic. C'est pour cette raison que nous intervenons à chaque occasion auprès du Conseil d'Etat pour lui demander impérativement d'accélérer les procédures et de créer les conditions, notamment financières, afin de pouvoir dans un délai raisonnable commencer les travaux d'évitement en tunnel du centre-ville.

C'est avec la même insistance que nous intervenons auprès de l'Etat pour lui faire part de nos soucis et de nos interrogations quant au fait que les services cantonaux soient cruellement absents de notre ville et que nous sommes le seul district de notre canton qui n'ait pas une présence importante d'un service cantonal décentralisé.

Un autre élément a été évoqué par quelques intervenant, notamment les infrastructures sportives et culturelles de notre ville. Dans l'ensemble, nous pouvons le dire, nous sommes fiers des infrastructures que nous pouvons mettre à disposition de la population de notre ville, même si au niveau sportif, nous pouvons constater qu'une couverture de la patinoire, qu'un bassin couvert pour la natation et un terrain synthétique sont actuellement les trois éléments qui font cruellement défaut dans notre ville.

Quant à l'aspect culturel, même si évidemment on peut toujours espérer mieux, il est quand même bon de rappeler que pour une ville comme Le Locle, avec notre Musée du Château des Monts, notre Musée des beaux-arts ainsi qu'une aide plus que conséquente chaque année au travers de la subvention aux Moulins du Col-des-Roches, notre volonté de défendre et de promouvoir la culture en ville du Locle est toujours aussi ferme et concrète dans les faits.

Nous voudrions aussi aujourd'hui vous faire part et vous rappeler que depuis de nombreuses années le Conseil communal essaie dans la mesure de ses moyens de créer les conditions qui permettent aux industries et aux habitants de s'installer dans notre Commune. C'est notamment, et vous le savez, pour cette raison que le Conseil communal, avec votre accord, a souhaité que les terrains communaux puissent être aussi vendus et non pas seulement cédés en droit de superficie. Nous pensons que cette mesure sera utile pour notre ville et devrait permettre une nouvelle dynamisation du secteur de la construction et par là des personnes qui désirent s'installer dans notre ville.

Nous ne voudrions pas aujourd'hui conclure sans parler encore d'un problème important qui est celui de la fiscalité et qui a été également abordé ce soir. Il est évident que la fiscalité fait partie des éléments de développement d'une région, Il n'est de loin pas le seul, mais est depuis quelques années mis en avant dans de nombreux médias. Il est sûrement pris en compte d'une manière parfois excessive dans des journaux spécialisés, alors que nous savons tous que l'installation d'une personne ou d'une famille dans une région dépend de beaucoup d'autres éléments, notamment le poste de travail, le niveau des salaires, la qualité de vie, les infrastructures à disposition. Nous devons dès lors évidemment avoir une vision d'ensemble, faire attention effectivement à ce que notre fiscalité ne soit pas un repoussoir pour un certain nombre de personnes, mais aussi avoir les yeux grands ouverts et nous rendre compte, avec des exemples, que des communes limitrophes avec un coefficient fiscal beaucoup plus bas que le nôtre, perdent malgré tout de leur substance, perdent de leur population. Cela démontre que le problème est aussi pour notre région un problème de périphérie et de volonté politique de la Confédération et du Canton de créer des conditions plus favorables pour nos régions avec des aides spécifiques à leur développement.

En conclusion, le Conseil communal remercie encore l'ensemble des groupes pour la qualité de leurs interventions sur ce rapport de la commission IRER et nous tenons encore à réaffirmer que pour une étude de rapprochement ou de fusion de nos deux villes, l'effectif actuel de l'administration communale du Locle ne permettrait pas de dégager les forces de travail nécessaires et nous devrions donc avoir recours à un mandat externe.

La discussion est close.

Au vote:

- Le Conseil général du Locle prend acte du rapport par 33 voix.

M. Michel Rosselet, président, clôt la séance à 23h30, tout en rappelant l'apéritif qui est servi à l'Hôtel de Ville.

Le secrétaire-rédacteur:

Le président:

Un secrétaire:

J.-P. Franchon

M. Rosselet

R. Droz

Annexes:

Note de la rédaction

Rapports des commissions

Note de la rédaction:

Ce procès-verbal a été établi sur la base des textes que les intervenants ont bien voulu nous remettre, compte tenu de l'échec de l'enregistrement de la séance. A ce sujet, nous vous communiquons, ci-après, l'explication de l'incident donnée par la direction du CIFOM-ET, dans sa lettre du 2 juillet 2002, adressée au président du Conseil communal de la ville du Locle:

*CIFOM-ET Ecole technique
Rue Klaus 1 - 2400 Le Locle*

*Conseil communal
Ville du Locle
M. D. de la Reussille
Président
Hôtel de Ville
2400 Le Locle*

*Le Locle, le 2 juillet 2002 /
GTR/cbu*

Séance des Conseils généraux du 12 juin 2002

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 25 juin 2002 dans lequel vous évoquez un incident que nous n'hésitons pas à qualifier de grave.

En effet, que l'Ecole technique, dotée d'un matériel technique important et performant, n'ait pas été en mesure d'assurer l'enregistrement de la séance des Conseils généraux le 12 juin dernier relève, pour le moins, de l'incompréhension.

Dès le lendemain de la séance, la direction de l'école a demandé de rechercher les causes pour lesquelles l'enregistrement a échoué. Du rapport du technicien responsable des installations techniques de l'aula, il ressort que la panne d'enregistrement s'est produite au niveau de la bande son, bien que les témoins de l'enregistreur aient été positifs et que le retour du son était bien présent dans le casque de contrôle.

Il n'en demeure pas moins que la responsabilité du technicien est en cause. N'étant pas présent lors de la séance, il lui appartenait de prendre toutes les précautions nécessaires comme, par exemple, de doubler l'appareillage ou encore de donner des consignes de contrôle plus complètes à l'opérateur.

Nous sommes conscients de la gravité du problème ainsi engendré, preuve en sont les directives et autres recommandations qui ont été émises par la direction avant cette séance qualifiée d'historique.

Très consternés et confus, nous vous présentons nos excuses pour ne pas avoir su garantir une prestation sur laquelle les autorités des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds devaient pouvoir compter.

En formulant nos sincères regrets et en restant à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

*Le directeur:
G. Triponez*